

## Compte-rendu<sup>1</sup>

### Journée thématique « La restauration des paysages forestiers : enjeux et opérationnalité »

Coordonné par Bernard Mallet (émérite Cirad)

Mercredi 19 octobre 2022, 9h30-17h, AFD (format hybride)

<b>1. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>2. Objectifs, enjeux et opérationnalité de l'approche de la restauration des paysages forestiers</b>	<b>2</b>
2.1. Présentation de Daniel Vallauri (WWF)	2
2.2. Commentaires de Marie-Ange Kalenga (Fern)	4
2.3. Commentaires de Faustine Zoveda (FAO)	5
2.4. Échanges	5
<b>3. La politique de restauration des écosystèmes en UE : un aperçu du règlement proposé par la Commission Européenne</b>	<b>6</b>
3.1. Présentation de Marc Sitter (MTE)	6
3.2. Échanges	8
<b>4. Métriques et modalités d'évaluation de la restauration des paysages forestiers</b>	<b>8</b>
4.1. Présentation de Plinio Sist (Cirad)	8
4.2. Commentaires de Damien Kuhn (Kinomé)	11
4.3. Commentaires de Tim Rayden (WCS)	11
4.4. Échanges	12
<b>5. La restauration des paysages forestiers dans la pratique</b>	<b>13</b>
<b>5.1. Le paysage forestier Fandriana-Marolambo, Madagascar</b>	<b>13</b>
5.1.1. Présentation de Stéphanie Mansourian (consultante)	13
5.1.2. Commentaires de Mamy Rakotondrainibe (TANY/ AGTER)	14
5.1.3. Commentaires de Gilles Moynot (ONFi)	14
<b>5.2. Innovations agroforestières pour la restauration des savanes d'Afrique Centrale : résultats de 40 ans de recherche-action au Nord-Cameroun</b>	<b>15</b>
5.2.1. Présentation de Régis Peltier et Amah Akodéwou (Cirad, INRAN)	15
5.2.2. Commentaires de Raphaël Njoukam (IRAD)	16
5.2.3. Commentaires de Ndeye Fatou Mar (OSS)	17
<b>5.3. Discussion à partir des études de cas : quels enseignements ?</b>	<b>17</b>
<b>6. Synthèse des organisateurs et pistes de travail à partir des échanges</b>	<b>19</b>
<b>7. Références</b>	<b>22</b>
<b>8. Annexes</b>	<b>23</b>
8.1. Liste des intervenant·e·s et discutant·e·s	23
8.2. Liste des participants	24

<sup>1</sup> Écriture : Marion Daugeard (Gret/CST-F) ; Contribution : Ana Maria Velasco (Gret/CST-F) ; Relecture et commentaires : Christian Castellanet (Gret/CST-F) ; Bernard Mallet (Cirad) ; Judicaël Fétiqueau (Gret/CST-F).

## **1. Introduction**

Depuis sa création en 2019, le CST-F a engagé plusieurs chantiers liés à l'adoption par la France de sa Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI). Si la restauration des paysages forestiers (RPF) n'entre pas *a priori* dans le périmètre de la SNDI qui s'intéresse avant toute chose à la déforestation brute liée au changement d'utilisation des terres, elle est amenée à jouer un rôle dans les politiques de lutte contre la déforestation de par son approche paysagère et sa vision intégrée. De la même façon, la RPF est amenée à répondre aux multiples problématiques socio-économiques du changement climatique, de la dégradation des sols ou de l'érosion de la biodiversité.

Depuis les années 2000, cette nouvelle approche a progressivement gagné en importance, structurant autour d'elle des partenariats mondiaux et régionaux, auxquels se sont adossés des engagements politiques (Défi de Bonn, 2011 ; AFR100, 2015). Bien qu'elle suscite un engouement de la communauté internationale, avec la proclamation en 2019 par les Nations Unies de la « Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes » (2021-2030), son application au niveau des pays et sur le terrain reste encore bien en deçà des ambitions affichées.

Dans ce contexte et devant l'actualité du sujet, l'idée d'organiser une journée thématique sur la RPF a émergé au sein d'un petit groupe de membres du CST-F, emmenés par Bernard Mallet, chercheur émérite du Cirad, qui a présenté quelques éléments de réflexion sur le sujet lors de la réunion du CST-F du 28 juin 2022.

La journée thématique qui s'est tenue le 19 octobre 2022 est la première du genre (aux côtés du format des chantiers confiés à un animateur) dans le cadre des activités du CST-F. Son objectif était de (i) dresser un état des lieux des connaissances sur le sujet ; (ii) de mettre en évidence les points de débats ; (iii) et d'identifier des thématiques à approfondir pouvant déboucher sur des recommandations méritant d'être adressées aux pouvoirs publics et aux acteurs du secteur. Plus spécifiquement, la journée thématique devait apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : **Quels sont les apports de cette approche en matière d'efficacité environnementale et sociale ? Comment s'applique-t-elle concrètement sur le terrain et dans quelles conditions ? Quels résultats et enseignements peut-on en tirer ? Sont-ils l'objet de controverses ?**

La matinée a été consacrée à trois interventions, (1) l'une sur les objectifs et les enjeux de l'approche de la RPF, (2) l'autre sur ses métriques et modalités d'évaluation, (3) la dernière présentant le projet de règlement européen sur la restauration de la nature. L'après-midi a été consacré à deux présentations, portant sur le volet opérationnel de la RPF (4) à Madagascar pour l'une et (5) au Nord-Cameroun pour l'autre. Elles ont permis de mettre en évidence des enseignements généraux et de réfléchir à des pistes de suites à donner aux discussions dans le cadre des activités du CST-F dont une synthèse est proposée en fin de document.

La journée thématique a rassemblé 73 personnes<sup>2</sup>, parmi lesquelles 36 membres du CST-F, 33 invité·e·s, et 4 membres du secrétariat du CST-F. 34 personnes ont été présentes à l'AFD, et 37 en ligne.

La liste des participant·e·s et une mini-biographie des intervenant·e·s sont en annexe.

## **2. Objectifs, enjeux et opérationnalité de l'approche de la restauration des paysages forestiers**

### **2.1. Présentation de Daniel Vallauri (WWF)**

**Enjeux.** La restauration forestière répond à plusieurs enjeux, au premier rang desquels la déforestation. Selon une étude du WWF (2020), 24 fronts de déboisement seraient encore à l'heure actuelle en cours sur lesquels près de 10% de la surface forestière aurait été perdue entre 2004 et 2017. Moins facile à appréhender, la dégradation forestière constitue la face cachée du recul et de la fragmentation de la couverture forestière et présente des enjeux sur le plan écologique, social et économique. Ces tendances

---

<sup>2</sup> Provenant de de 38 institutions différentes.

sont amenées à se poursuivre et sont donc amenées à être prises en compte dans l'approche de restauration des paysages forestiers.

**Objectifs.** La restauration des forêts et des paysages forestiers contribue à (i) la protection de la biodiversité : l'Indice Planète Vivante<sup>3</sup> montre qu'entre 1970 et 2018, la taille moyenne des populations de vertébrés sauvages a décliné de 69%. Sur la même période, l'indice de « faune spécialiste des forêts » a diminué de 53% (Green *et al.* 2020) ; à (ii) limiter le changement climatique, dans la mesure où les forêts sont à la fois des puits de carbone mais aussi et surtout des stocks de carbone et donc de potentielles fortes émettrices si on les supprime et si elles sont mal gérées ; à (iii) garantir les ressources forestières et le maintien de leur valeurs et services écologiques associés, pour les sociétés et l'ensemble du vivant.

**Évolution historique.** La nécessité de restaurer les forêts et les paysages forestiers n'est pas nouvelle, et n'est pas seulement l'affaire des pays du Sud : des initiatives visant à lutter contre l'érosion des versants de montagne ont par exemple été conduites dans les Alpes françaises au XIX<sup>ème</sup> siècle (Vallauri, Aronson, et Barbero 2002). Pour autant, c'est bien plus récemment, dans les années 1990, que le sujet a gagné en importance, y compris avec l'apparition d'une nouvelle discipline : l'écologie de la restauration. Depuis une vingtaine d'années, le sujet est progressivement sorti de la sphère académique et scientifique et le nombre d'initiatives s'est élargi à mesure que le sujet a gagné de l'espace politique. Des étapes marquent cette évolution et sont répertoriées sur la Figure ci-dessous. Le concept de « restauration des paysages forestiers » (RPF), défini par l'UICN et le WWF en 2000, a ainsi progressivement été promu dans le contexte de la structuration de partenariats mondiaux, tel que le Partenariat mondial pour la Restauration des forêts et des paysages (GPFLR), et régionaux Grande Muraille Verte), auxquels se sont adossés des engagements politiques (Défi de Bonn, 2011 ; AFR100, 2015 etc.). Toute cette évolution historique s'appuie sur une large littérature scientifique et technique : on dispose désormais de nombreux travaux de comparaisons entre initiatives de RPF, et des guides pratiques ont été élaborés pour guider les gestionnaires et les praticiens.



**Définition.** Cherchant à dépasser les pratiques de reboisement classiques (plantations, par sites, à petite échelle), la première définition de la RPF qui émerge en 2000, lors d'une réunion sur la foresterie tenue à Ségovie (Espagne) précise qu'elle est « un processus planifié visant à récupérer une intégrité écologique et à accroître le bien-être humain dans les paysages forestiers déboisés ou dégradés ». Cette définition a connu de multiples évolutions sans que le fond de la définition ne change véritablement.

**Principes.** Il existe un consensus autour de plusieurs principes : il s'agit bien d'un processus de long terme, qui implique un ensemble de parties prenantes dans un ensemble de procédés visant à contribuer au maintien ou à améliorer l'équilibre des paysages en prenant en compte les dynamiques et fonctionnalités écologiques locales et les besoins et usages divers et évolutifs des sociétés. Selon Besseau *et al.* (2018), les principes de la RPF sont : 1) la priorité aux paysages : la RPF s'effectue à l'échelle de paysages entiers – et non de sites individuels ; 2) la mobilisation des parties

<sup>3</sup> Publié par le WWF. Le rapport « Planète Vivante 2022 » est disponible à l'adresse : [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2022-10/LPR%202022%20FINAL\\_Page\\_pageBD.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2022-10/LPR%202022%20FINAL_Page_pageBD.pdf).

prenantes et l'appui à la gouvernance participative ; 3) le rétablissement de fonctions multiples pour obtenir des avantages multiples ; 4) le maintien et la valorisation des écosystèmes naturels au sein des paysages ; 5) l'adaptation au contexte local par divers moyens ; 6) la gestion agile favorisant la résilience à long terme.

**Expériences.** Depuis 2004, le WWF a lancé plusieurs projets qui ont fait l'objet d'un rapport cherchant à tirer les enseignements de ces initiatives (voir le tableau de comparaison p. 57, Mansourian, Diederichsen, et Vallauri 2021). Il ressort que si des principes généraux émergent, la RPF doit suivre une approche très locale. Les chiffres montrent une grande variabilité dans les initiatives conduites : (i) une approche territoriale allant de 17 500 ha à plus de 268 000 ha ; (ii) un appui dans la durée d'au minimum 10 ans jusqu'à plus de 20 ans ; (iii) un budget variable, de 1,6 à 6,7 M€ ; (iv) un nombre d'arbre planté variable, de 180 000 à plus de 3 M ; des actions diverses, dont des alternatives agricoles, des revenus alternatifs ; (v) un nombre d'acteurs variable ; (vi) des sources de financement allant de l'ADP, aux donations privées, en passant par les fondations ou les entreprises. L'ensemble des publications est disponible à l'adresse : <https://www.wwf.fr/champs-daction/foret/restauration-des-forets-degradees>.

**Défis.** Devant l'urgence environnementale, constatée et mise en évidence par l'ONU à travers la **Décennie pour la Restauration des Ecosystèmes (2021-2030)**, il est nécessaire de **changer de braquet**, et de passer à la vitesse supérieure. Si la littérature sur le sujet évoque la nécessité de changer d'échelle spatiale (*upscale*), d'élargir et d'**accélérer** la restauration des surfaces restaurées, ceci **ne doit pas se faire au détriment de la qualité des initiatives mises en œuvre qui doivent prendre en compte des aspects temporels** (la restauration forestière est chronophage) **et sociaux** (pour garantir les bénéfices et impacts sur les populations sur le long terme). Changer de braquet requiert également **plus de moyens financiers**, qui viennent principalement de fonds publics et d'un nombre encore restreint de pays (Mansourian et Vallauri 2022). La participation du secteur privé est encore limitée à des projets d'investissements ou à des initiatives de responsabilité sociale et environnementale, qui n'ont pas pour objet la restauration des paysages forestiers en soi (mais plutôt le carbone forestier), mais dont les initiatives pourraient évoluer et s'intégrer à cette approche (Mansourian et Vallauri 2020, 2022). Un autre défi pour les années à venir est de **viser l'amélioration qualitative des initiatives de RPF**, en tirant les enseignements des décennies passées, par le développement de nouvelles approches, qui **prennent en compte une multitude d'aspects sociaux** tels que les droits de propriété, l'accès aux ressources naturelles, le respect des cultures, l'équité sociale etc., et de meilleures méthodes pour mesurer les impacts sociaux (Gann *et al.* 2019).

## 2.2. Commentaires de Marie-Ange Kalenga (Fern)

La déforestation et la dégradation des couverts forestiers n'entraînent pas seulement des conséquences pour la biodiversité ou le climat, mais pour les populations locales. **Les enjeux socio-économiques sont pourtant souvent moins présents** lorsque l'on envisage la restauration forestière ou des paysages forestiers, y compris dans les guides ou grands principes publiés par des institutions comme l'UICN ou la FAO, où il est peu question du CLIP ou des enjeux de gouvernance. **Or les zones à fort potentiel de restauration sont souvent des zones sur lesquelles les communautés et populations ont des droits coutumiers ou statutaires.** Les définitions de la RPF mériteraient d'être renforcées, et un cadre normatif plus contraignant semble nécessaire pour inscrire plus clairement ces enjeux au même titre que les autres. L'ONG Fern a d'ailleurs publié ces dernières années plusieurs principes<sup>4</sup> et recommandations

---

<sup>4</sup> Le document « *Overarching principles for rights-based forest restoration* » du réseau international CLARA, dont l'ONG Fern est membre, cite notamment les principes suivants : **“Respect the rights of local and indigenous people. Many of the most promising areas for forest restoration are under the legal or customary ownership of local forest-dependent people. Their right to free, prior and informed consent (FPIC) about what happens to their land must be respected and promoted. Respond to local needs. To be resilient and just, restoration strategies must respond to local needs and conditions. When led by local people, forest restoration can provide many everyday benefits like providing food and strengthening local peoples' connection to the forest. Promote social justice and equality. Women, the poor and marginalised groups are especially dependent on forests. Restoration activities should therefore promote their rights and benefit their everyday lives. Promote good governance. Forest restoration will only be successful if there is good governance of forests that ensures meaningful participation of local communities in decision-making”**. Le document est disponible à l'adresse : [https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/Restoration%20statement\\_0.pdf](https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/Restoration%20statement_0.pdf).

concernant la restauration forestière et souligné la nécessité de « restaurer plus que des forêts » (Bissell 2020). Des **questions comme celle de l'équité mériteraient d'être inscrites plus fortement dans les principes de la RPF**. De manière générale, les projets de restauration doivent impérativement associer les populations locales tout au long du processus, afin d'éviter de les priver de leurs moyens de subsistance (accès aux ressources). Enfin, **la restauration forestière**, perçue et promue comme une solution basée sur la nature, **ne doit pas devenir un mécanisme de compensation des émissions** : la restauration ne saurait remplacer la lutte contre la déforestation qui doit être primordiale.

### 2.3. Commentaires de Faustine Zoveda (FAO)

La FAO a lancé en 2014 le Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages (FLRM) dans le but d'aider les pays (une vingtaine à l'heure actuelle) à respecter leurs engagements de restaurer les terres dégradées, déclarés lors du Défi de Bonn et lors de processus régionaux. La mission du FLRM est de renforcer et de suivre les opérations de restauration qui contribuent à atteindre ces objectifs. L'approche de la restauration des forêts et des paysages de la FAO ne comporte pas de différence avec celle de la RPF ; l'accent est mis sur la nécessité de restaurer les forêts dégradées mais également de prendre en compte l'ensemble des activités humaines à l'œuvre dans les paysages. **La RPF est intéressante en ce qu'elle propose d'intégrer de nombreux enjeux, de faire dialoguer de nombreux acteurs et ouvre vers une vaste palette de possibilités d'actions**. Si l'urgence de cet agenda n'est plus à discuter, la question qui se pose est celle de la traduction des ambitions politiques nationales sur le terrain. Ces engagements chiffrés, en général en millions d'hectares doivent faire l'objet de **processus locaux informés**, qui reflètent la réalité du terrain et des besoins des **populations locales qui doivent pouvoir trouver des bénéfices** (économiques ou autres) dans la RPF afin de limiter tout processus ultérieur de dégradation ou de nouvelle déforestation (fuites). Il faut pour cela envisager des projets sur le long terme et réunir toutes **les conditions facilitantes**, ce qui passe par exemple par le renforcement capacités, des filières locales etc. Il faut également pouvoir financer ces opérations de financement (la RPF devrait prochainement faire l'objet d'un soutien renforcé du GEF), et améliorer les méthodes et outils de suivi de la restauration (la FAO a à ce sujet lancé l'application [Aurora](#) pour aider les gestionnaires de projet au niveau local).

### 2.4. Échanges

**Coût de la non-restauration.** Marine Reboul a posé la question du coût de la non-restauration des terres dégradées. Des études existent<sup>5</sup> selon Daniel Vallauri et montrent que ces coûts sont importants, que ce soit en termes de rentabilité économique ou de vulnérabilités multiples (érosion). Plinio Sist estime que disposer de données consolidées à ce sujet (comparaison des coûts de la restauration par rapport aux coûts induits par la non restauration) pourrait avoir un effet mobilisateur.

**Baromètre de la restauration.** Plinio Sist a posé la question de l'existence d'études d'impacts pour connaître l'avancement des engagements de restauration dans le cadre du Défi de Bonn. Daniel Vallauri a répondu qu'il n'existe pas aujourd'hui d'information consolidée à ce sujet, même si des bilans existent (WWF et autres), mais il n'existe pas d'analyse commune globale. Par ailleurs, si l'on dépasse les engagements chiffrés (millions d'ha de forêts), **il est difficile de mesurer précisément l'avancée de la RPF car le suivi satellitaire reste rudimentaire et ne permet pas de couvrir des questions plus complexes de mesure des enjeux sociaux**.

**Renversement de paradigme : vers plus de bottom-up.** Concernant les enjeux sociaux, Guillaume Lescuyer a exprimé son impression que l'on parle beaucoup du « local » sans pour autant justifier une démarche qui dans le fond reste bien souvent essentiellement *top-down*, malgré les efforts et la bonne

---

<sup>5</sup> Informations communiquées par mail : Le « *State of the World's Forests* » (SOFO) note que selon une étude sur 42 pays africains, les bénéfices de la conservation et restauration des terres pour la productivité est entre 3–26 fois plus grande que les coûts. L'étude est disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb9360en> Par ailleurs, selon l'IPBES (2018), des études en Asie et Afrique démontrent que les coûts de l'inaction face à la dégradation des sols sont entre 3,8 et 5 fois plus élevés que les coûts d'évitement de la dégradation. Ils notent que sur 9 biomes en moyenne les bénéfices de la restauration sont 10 fois plus élevés que les coûts. Ils notent aussi que la dégradation des sols coûte plus de 10% du PIB annuel global (par la perte de services écosystémiques). La référence est disponible à l'adresse : <https://ipbes.net/resource-file/103788>.



foi des parties prenantes. La « participation » des populations locales qui est souvent (et de plus en plus) mise en avant se fait en vérité à partir de schémas pré-choisis en amont. Il faudrait ainsi **changer de paradigme et faire confiance aux populations locales qui connaissent leurs droits coutumiers, afin d'imaginer des solutions à leurs problèmes, en fonction de leurs perceptions**. Ce renversement de paradigme pourrait éviter des écueils importants (faible durabilité, fuites, peu d'intégration aux filières locales, peu de résilience). Daniel Vallauri a expliqué que l'objectif n'est effectivement pas de faire du *top-down*, pour autant, penser que les populations locales ont toutes les solutions n'est pas exact non plus (exemple des demandes de plantations d'eucalyptus). Il évoque aussi le projet du WWF à Madagascar où l'ONG a passé plus de 2 années à discuter avec les parties prenantes avant de lancer les activités. Donc cette démarche « vraiment » participative existe déjà, mais elle représente un véritable défi sur le plan financier (c'est un investissement chronophage et donc cher) mais aussi humain.

Pour Claude Fromageot, il existe un risque de soutenabilité faible à ne pas suffisamment travailler l'angle social. Il voit aussi un grand problème dans l'opportunisme économique et les risques de financiarisation et de **spéculation qui conduisent à mettre en place de grands projets sous label carbone, conduisant à la mise en place de mécanismes financiers très éloignés des intérêts locaux (risque de « néo-colonisation »)**. Il souligne aussi les limites du recours aux métriques, orientées par une approche de soutenabilité faible, et propose le recours à des index composites d'approche complexe pour aborder les aspects socio-économiques. Il propose une Méta-analyse du Cesab (Centre de Synthèse et d'Analyse sur la Biodiversité), lié à la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) afin d'étudier quelles nouvelles approches pourraient être envisagées pour parvenir à gagner en échelle tout en garantissant la véritable prise en compte des enjeux sociaux associés à la RPF.

Pour Marie-Ange Kalenga, l'idée n'est pas de diaboliser ce qui a été fait ou continue de l'être mais plus d'être dans une démarche de lucidité, car les terres disponibles et dégradées sont souvent celles qui appartiennent aux communautés. **Le risque est grand de servir des agendas qui s'éloignent des besoins et intérêts locaux, et qu'on pourrait apparenter à une forme de greenwashing**. Des écueils pourraient être évités en faisant le bilan de 2 décennies de conservation et en tirant certains enseignements du sujet des aires protégées où des initiatives ont parfois plutôt conduit à une forme d'appauvrissement plutôt que de mieux-être. Si l'on veut répondre à l'urgence climatique, il ne s'agit pas de déplacer le problème.

**Financement de la restauration**. Enfin, Régis Peltier a expliqué sa position favorable quant au financement des actions de RPF, y compris par des grandes entreprises productrices d'énergie fossile, telles que les entreprises pétrolières qui sont « polluantes » à la fois du fait de leurs activités directes (exploitation, raffinerie et transport) et du fait de l'utilisation de leur produits finaux (consommation de carburants dans les voitures).

### **3. La politique de restauration des écosystèmes en UE : un aperçu du règlement proposé par la Commission Européenne**

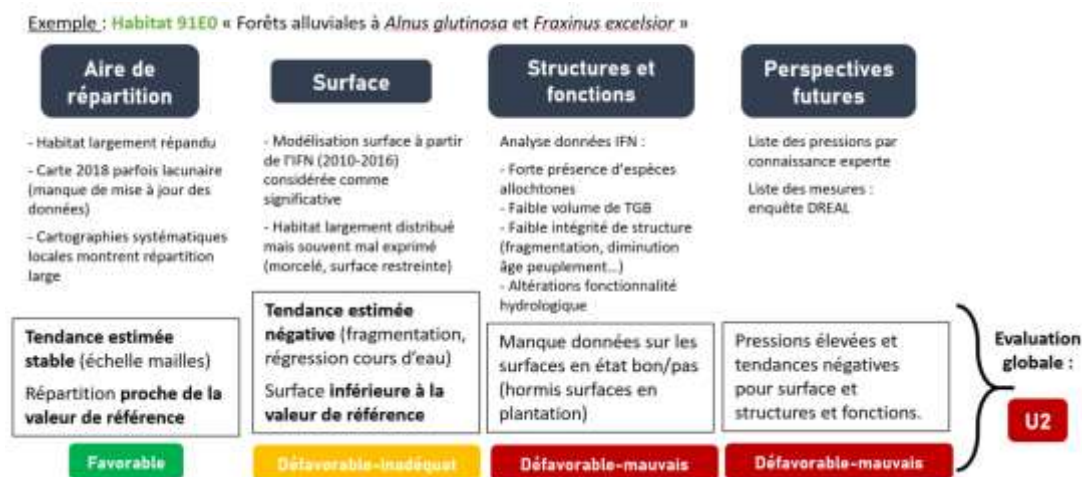
#### **3.1. Présentation de Marc Sitter (MTE)**

La Commission Européenne a lancé une proposition de règlement sur la restauration des écosystèmes le 22 juin 2022, intitulée « *Regulation of the European Parliament and of the Council on nature restoration* » et consultable [en anglais](#) ou [en français](#) (+ [annexes](#)). **L'objectif général de ce règlement est de couvrir au moins 20 % des zones terrestres et marines de l'Union Européenne d'ici à 2030 par des mesures de restauration de la nature** et, d'ici à 2050, d'étendre ces mesures à tous les écosystèmes.

**L'objectif principal** du règlement en matière de restauration des écosystèmes forestiers suit cet extrait de l'article 3 : « **rétablir le meilleur état possible d'un type d'habitat et sa superficie de référence favorable** ». La restauration peut être active, passive ou viser la recréation d'écosystèmes. **Le cadre méthodologique du règlement s'appuie sur la Directive Habitat-Faune-Flore de l'Union Européenne**, et notamment sur les exercices de rapportage réalisés tous les 6 ans par les États membres sur l'état de conservation de la faune, la flore et des habitats d'intérêt communautaire (sites Natura 2000).

L'étape préliminaire à la restauration des écosystèmes forestiers s'appuie sur (1) l'évaluation des « bonnes conditions » de chaque écosystème, mesurée par l'état de ses caractéristiques essentielles, son

niveau d'intégrité écologique, de stabilité et de résilience ; (2) et sur l'évaluation de son « état de référence favorable » qui renvoie à la superficie considérée comme minimum pour assurer sa viabilité à long terme. Ces évaluations suivent un gradient de couleur associé à un paramètre allant du gris, pour « inconnu » au vert, pour « favorable », en passant par le rouge « défavorable mauvais » et l'orange « défavorable inadéquat ». **La restauration doit ainsi permettre de faire basculer un écosystème évalué « défavorable » à « favorable » (= retrouver un bon niveau d'intégrité écologique et une superficie favorable).**



Dans le détail, la Commission Européenne a fixé plusieurs objectifs de restauration aux États membres :

- **l'amélioration des habitats** par la restauration de 30 % de la superficie de chaque groupe de types d'habitats (listés dans l'Annexe I<sup>6</sup>) d'ici à 2030 (60 % d'ici à 2040, 90 % d'ici à 2050) ;

- **le rétablissement des types d'habitats** dans les zones qui ne sont pas couvertes par ces types d'habitats (listés dans l'Annexe I) par la restauration de 30 % de la superficie totale additionnelle nécessaire pour atteindre la superficie de référence favorable totale de chaque groupe de types d'habitats d'ici à 2030 (60 % d'ici à 2040, 90 % d'ici à 2050).

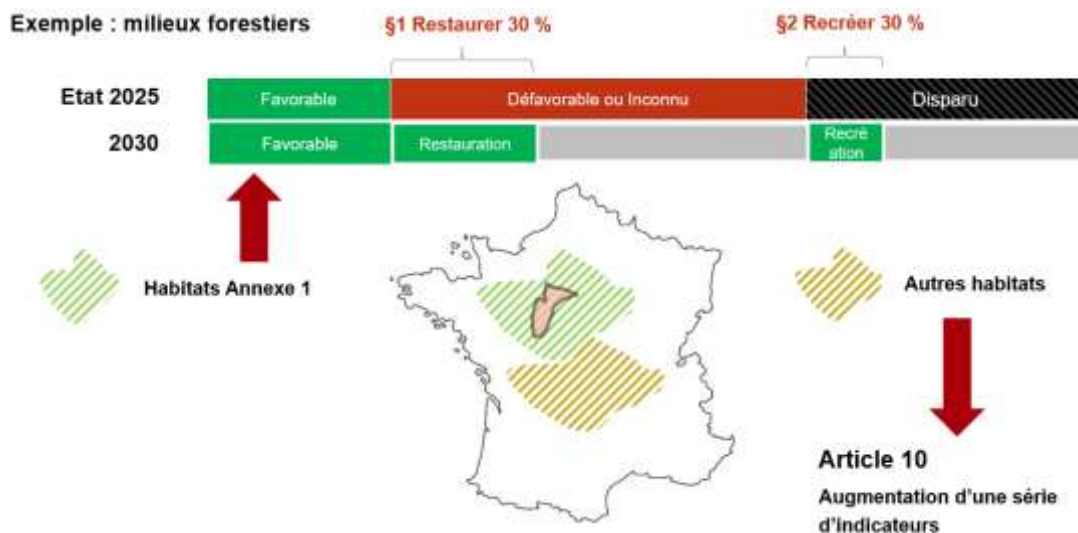
- la mise en place de mesures de restauration pour le maintien en bon état de conservation des espèces<sup>7</sup>.

**Le prochain exercice de rapportage de la Directive Habitat par la France aura lieu en 2025. C'est sur la base de cet état des lieux que la France va devoir engager son effort de restauration avec une première échéance à 2030.** Sur la Figure ci-après, on voit bien que les zones Natura 2000 et les habitats de l'Annexe 1 sont concernés par les objectifs chiffrés. Concernant la restauration des écosystèmes forestiers dans les autres habitats, en hachures marrons, le règlement prévoit également quelques mesures à l'article 10, mais laisse la main aux États membres sur les mesures à engager pour atteindre les résultats.

Le projet de règlement est actuellement en discussion au conseil de l'Union Européenne et va l'être au Parlement européen. **Le calendrier souhaité par la CE serait d'adopter ce règlement fin 2023-début 2024.** Ce calendrier semble ambitieux compte tenu de la complexité du texte. **Ensuite les États membres auront deux ans (2014-2025) pour élaborer des plans nationaux de restauration dans lesquels ils devront préciser les mesures de restauration qu'ils mettront en œuvre. Ce sont aussi les États-membres qui préciseront les mesures d'ordre socio-économique, qui ne sont pas intégrées dans le règlement.** La CE aura ensuite 6 mois pour faire ses observations sur les plans nationaux, puis les États auront 6 mois pour y répondre, avant que finalement ces plans soient adoptés.

<sup>6</sup> « Écosystèmes terrestres, côtiers et d'eau douce », à consulter à l'adresse suivante : [https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:f5586441-f5e1-11ec-b976-01aa75ed71a1.0015.02/DOC\\_2&format=PDF](https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:f5586441-f5e1-11ec-b976-01aa75ed71a1.0015.02/DOC_2&format=PDF)

<sup>7</sup> Listés aux Annexes II, IV et V.



### 3.2. Échanges

Questionné par Bernard Mallet, Marc Sitter a expliqué que des activités de sylviculture, dans la mesure où elles contribuent à atteindre les objectifs chiffrés du règlement, peuvent être envisagées au titre de la restauration. Le texte définit d'ailleurs à l'Annexe VII une « Liste d'exemples de mesures de restauration », comme l'agroécologie.

Le projet de règlement est accompagné d'une étude d'impacts dans laquelle figure une série de surfaces à restaurer pour les différents types d'écosystèmes. Questionné par Christian Castellanet sur les surfaces concernées, Marc Sitter explique que **les surfaces en termes de potentiel de restauration rapportées par la France sont les plus importantes de tous les Etats-membres**. Des ajustements méthodologiques sont donc actuellement à l'œuvre. À ce sujet, Nicolas Picard a souhaité réagir au sujet de la façon dont on apprécie l'état écologique des forêts puisqu'il existe deux visions contrastées : l'approche par les habitats forestiers est en effet très pessimiste (moins de 20% des habitats forestiers d'intérêt communautaire français sont dans un état de conservation favorable), alors que celle basée sur les indicateurs de suivi de la biodiversité est plutôt optimiste. Marc Sitter a expliqué que ces visions font justement l'objet de discussions dans le cadre la méthodologie de rapportage.

Guillaume Lescuyer a soulevé **la question de la cohérence entre les positions soutenues par la Commission Européenne sur la restauration de la nature et celles sur la déforestation importée** : dans cette deuxième proposition, la restauration n'est pas envisagée comme une option de lutte contre la déforestation. Par ailleurs, le fait que les États-membres de l'UE disposent de la possibilité de décliner les objectifs du règlement sur la nature dans des plans nationaux tranche selon Marie-Ange Kalenga avec la posture de fermeté adoptée par l'UE envers les pays exportateurs. Elle regrette également le manque d'approche intégrée, climatique et sociale du règlement.

## 4. Métriques et modalités d'évaluation de la restauration des paysages forestiers

### 4.1. Présentation de Plinio Sist (Cirad)

*Co-auteurs de la présentation : Atmadja Stibniati, Amah Akowédou, Manuel Boissière, Nicolas Picard.*

**Concept complexe et multidimensionnel.** Selon le WWF et l'UICN, la restauration des paysages forestiers est « un processus planifié visant à récupérer une intégrité écologique et à accroître le bien-être humain dans les paysages forestiers déboisés ou dégradés ». **La RPF intègre 5 objectifs, reliés aux objectifs du développement durable** (ODD, définis par l'ONU en 2015)(Mansourian 2018): la conservation de la biodiversité (ODD 6, 14, 15), l'arrêt de la déforestation et de la dégradation (ODD 2, 3), la valorisation économique des écosystèmes forestiers et des services écosystémiques (ODD 1, 8), la production durable de bois d'œuvre (ODD 7, 12), et la lutte contre changement climatique (adaptation et mitigation, ODD 9, 11, 13). Ces grands objectifs suggèrent une démarche de compromis au



croisement **entre une dimension écocentrique**, mesurée par des indicateurs environnementaux **et une dimension anthropocentrique** mesurée par des indicateurs socio-économiques.

**La RPF est inspirée de l'écologie de la restauration mais présente des différences** (Gann *et al.* 2019): (i) elle est moins focalisée sur le retour à l'écosystème de référence ; (ii) elle se focalise clairement sur la fonctionnalité écologique ; (iii) elle est plus orientée vers le bien-être des acteurs ; (iv) elle est plus inclusive concernant les différents usages des terres. En revanche, elle présente une continuité et des points communs avec l'approche de l'écologie de la restauration puisqu'elle nécessite d'envisager des processus de changements souvent longs, de définir des objectifs clairs et d'engager les parties prenantes.

**Analyse de la définition de la RPF.** Suivant la définition du WWF et de l'UICN, **différentes métriques sont associées à la RPF**. La « planification », sous-entend une intervention humaine, suggère des **métriques de gouvernance** ; le « processus » sous-entend la durée de la RPF et donc des **métriques de suivi sur le long terme** ; l' « intégrité écologique » est une alternative à l'écosystème de référence utilisé en écologie de la restauration (climax), et son utilisation renvoie ici à des **métriques liées à la fonctionnalité écologique et aux services écosystémiques** (ex : biomasse, couverture du sol, photosynthèse nette et brute) ; le « bien-être humain » suggère des **métriques socio-économiques** de nature très différentes (qualitative, quantitative) ; la « déforestation » suggère des **métriques variables en fonction de la définition retenue de la « forêt »**, qui peut renvoyer à un type de végétation (couvert forestier), un type d'usage (agroforêt, plantations) ou à un statut territorial (pas forcément foresté) ; la « dégradation » est encore plus ambiguë puisque certains considèrent les forêts exploitées comme dégradées. Enfin, le terme de « **paysage** » renvoie à l'échelle volontairement choisie par la RPF et suggère des **métriques adaptées à cette échelle**.

**Les métriques de suivi des actions de RPF ne sont donc pas neutres** et reposent sur une compréhension des termes variable, comme le montre l'exemple des forêts.

**Suivre et mesurer la RPF.** Les indicateurs de suivi représentent un enjeu majeur pour la RPF puisqu'ils permettent (i) d'assurer la transparence et de fournir la preuve des progrès, accomplissements et résultats des initiatives menées, en lien avec les objectifs spécifiques ; (ii) de communiquer des résultats positifs et de tirer les leçons des résultats négatifs ; (iii) d'orienter la mise en œuvre des projets et d'accompagner l'apprentissage collectif en continu pour la gestion adaptative ; (iv) de permettre aux investisseurs de visualiser les progrès réalisés au regard de leurs objectifs d'investissement, de gagner leur confiance et de permettre d'élargir ou d'intensifier des activités ; et enfin (v) de disposer de rapports réguliers sur la progression dans l'accomplissement des engagements au niveau national, régional et international.

**Ces indicateurs doivent respecter un certain nombre de caractéristiques** (Stanturf, Mansourian, et Kleine 2017) : (i) être liés à des objectifs précis et bien définis ; (ii) intégrer de l'interdisciplinarité et de la pluri-disciplinarité ; (iii) être applicables aux conditions initiales (T0) pour pouvoir suivre leur évolution dans le temps (long terme) ; (iv) si possibles répliquables d'un paysage à l'autre ; (v) participatifs (*bottom-up*) et adaptables aux objectifs et perceptions des différentes parties prenantes ; (vi) simples à mesurer (par les populations locales) ; (vii) adaptés aux différentes échelles spatiales et temporelles ; (viii) flexibles et capables de s'adapter à des objectifs variables dans le temps.

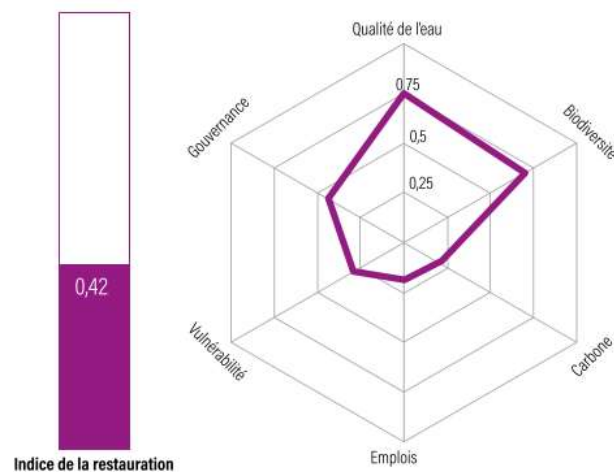
Divers travaux ont proposé des indicateurs. Comme le montre la proposition de suivi de la restauration la FAO et du WRI (Buckingham, Kathleen Ray *et al.* 2020), **certaines indicateurs peuvent être privilégiés dans le système de suivi de la RPF, en fonction des objectifs de l'initiative en question.**



Dans un article, Hanson *et al.*(2015) ont dressé une liste de 31 facteurs de succès de la RPF, la plupart étant liés aux aspects socio-économiques ou de gouvernance (25/31) et très peu aux conditions écologiques (6/31). Ils ont ensuite passé en revue 656 articles scientifiques évaluant les actions de RPF selon ces indicateurs et montré qu'**une minorité d'entre eux utilisent les indicateurs socio-économiques ou de gouvernance pour montrer leur contribution au succès de la restauration. La grande majorité mobilisent en priorité des indicateurs environnementaux.**

Dans une autre étude, et à partir de 78 publications, Gatica-Saavedera *et al.* (2017) ont classé **les indicateurs environnementaux** en trois attributs: composition, fonction et structure. Ils montrent que (1) très peu d'études d'évaluation du succès de la RPF existent en Afrique (mais plutôt en Asie et en Amérique Latine), (2) **peu d'études suivent le taux de survie des espèces plantées**, (3) la plupart des études font le suivi entre 6 et 10 ans après les actions (peu de suivi avant 6 ans) et (4) **les indicateurs de structure et de fonctionnalité sont les moins fréquents** (au profit d'indicateurs sur les communautés végétales).

**Indicateurs et engagements nationaux.** Les engagements pris par les différentes nations sont principalement exprimés en millions d'hectares. Au vu de la complexité des enjeux et des objectifs visés par la RPF, et de leur variabilité en fonction des territoires, **comment faire le lien entre les initiatives locales et la comptabilité nationale des États ?** Un certain nombre d'entre eux disposent de stratégies de restauration plus détaillées, comportant différents objectifs chiffrés, qui intègrent des objectifs plus qualitatifs. **Une solution peut passer par l'agrégation des indicateurs de restauration.** Le Salvador a mis en place des indices de restauration par paysages : chaque paysage, sur la base de sa spécificité et ses objectifs, et disposera d'une note globale (Buckingham, Kathleen Ray *et al.* 2020, 46<sup>8</sup> ; voir Figure ci-dessous). Si la démarche peut sembler réductrice (un indice cache la complexité) elle a pour intérêt de comparer des paysages entre eux en prenant en compte leur spécificité et de mesurer facilement l'évolution.



**Conclusions.** La revue de la littérature montre que les indicateurs socio-économiques de la RPF sont plus nombreux que les indicateurs environnementaux, mais qu'ils sont par contre moins utilisés. S'ils sont difficiles à mesurer, les indicateurs environnementaux n'ont rien à leur envier, même si cette difficulté dépend du degré de complexité que l'on en attend. Enfin, si les indicateurs socio-économiques ne sont pas ou peu adaptés au changement d'échelle, c'est aussi le cas des indicateurs environnementaux. **Finalement, les auteurs proposent un « cercle vertueux » de la mesure du succès de la restauration qui repose sur la combinaison d'indicateurs socio-économiques et environnementaux, seule à même de répondre aux enjeux de la RPF**, à travers une approche qui ne fait pas l'économie de la complexité, mais qui prend en compte la nécessité de garantir des conditions de faisabilité (coût de la donnée, compréhension des acteurs, adaptabilité). Enfin, des théories du changement pourraient permettre de relier et mettre en adéquation les objectifs que l'on se fixe et les indicateurs que l'on souhaite collecter.

<sup>8</sup> Sur le cas salvadorien, voir aussi : Cristales, René Zamora, Doribel Herrador, Nelson Cuellar, Oscar Díaz, Susan Kandel, Jorge Quezada, Silvia de Larios, *et al.* 2020. "Sustainability Index for Landscape Restoration." WRI. [wri.org/research/sustainability-index-landscape-restoration](https://wri.org/research/sustainability-index-landscape-restoration).

## 4.2. Commentaires de Damien Kuhn (Kinomé)

Il est courant de lire dans les rapports d'évaluation de projets de restauration forestière ou de RPF que le manque de résultat est lié à des conditions climatiques particulières ou au fait que les populations locales n'ont pas entretenu les parcelles. Pourtant **le problème est souvent moins dans la mise en œuvre que dans le diagnostic préalable aux projets**. La question du besoin des populations locales devrait systématiquement être posée en profondeur or cela rend nécessaire une compréhension des dynamiques humaines, les systèmes agraires, et comment ces dynamiques peuvent contribuer à la RPF. La même réflexion peut être étendue aux engagements nationaux des États, qui s'ils sont louables, ne sont pas toujours reliés à une demande et des besoins locaux. **Par ailleurs, si la compréhension des enjeux sociaux peut contribuer à la RPF, la RPF elle-même est amenée à contribuer aux enjeux sociaux et peut être fortement dirigée en ce sens**. Pour cela, Kinomé travaille à partir d'une approche dite des « 7 besoins fondamentaux et universels des êtres humains<sup>9</sup> ». La RPF peut en effet être pensée comme une stratégie de prévention de l'insécurité alimentaire, par le choix d'espèces de plantes qui préviennent la malnutrition et la mise en place de systèmes agroforestiers. Cette approche est non seulement plus à même de répondre en partie aux enjeux locaux, mais aussi de pérenniser les activités menées.

Concernant la finance carbone, qui a beaucoup d'inconvénients, elle présente dans le même temps l'intérêt de pouvoir travailler sur le temps long.

## 4.3. Commentaires de Tim Rayden (WCS)

*Quelques compléments envoyés par mail ont été intégrés dans les paragraphes ci-dessous.*

Les aspects socio-économiques sont centraux dans la RPF puisqu'elle **a majoritairement lieu dans des paysages occupés et transformés par les populations humaines**. Le succès de la RPF dépend donc de la façon dont l'utilisation de ces terres va être améliorée. Il existe ainsi beaucoup plus de projets de RPF axés sur l'agroforesterie et l'amélioration de la productivité agricole que des projets de restauration des forêts naturelles. Dans ce contexte, on comprend que **le suivi ne peut pas se baser uniquement sur des « hectares de forêt naturelle restaurés »**. Les facteurs qui déterminent le succès d'une initiative de RPF vont en effet bien au-delà et concernent par exemple l'augmentation de la productivité agricole, la fertilité des sols ou encore la résilience des agriculteurs.

Le **passage à l'échelle** de la restauration et de la démarche de la RPF pose une **difficulté importante en matière de suivi du fait de la multitude de personnes impliquées dans des initiatives différentes et la diversité de ces activités concernées**. Le défi est encore plus grand lorsque sur un même paysage ou territoire, ces initiatives sont financées par des bailleurs différents. Un récent guide de la FAO définit 38 sous-composantes et 255 pratiques associées qui peuvent être mises en place pour assurer le suivi sur le terrain, un effort louable mais qui paraît cependant un peu éloigné de la faisabilité, en raison des **coûts associés à l'évaluation**. Ces documents d'orientation sont souvent rédigés pour être appliqués à un seul projet bien délimité, où un seul gestionnaire va être audité. Or la démarche de la RPF implique justement de travailler au niveau du « paysage », et donc d'aller au-delà de l'échelle du projet très localisé. Dans un programme de RPF idéal, la restauration des forêts à l'échelle du paysage devrait se dérouler parallèlement à la formation agricole, à l'appui à d'autres moyens de subsistance et à la foresterie commerciale (pour remplacer la demande de bois provenant des forêts naturelles). **Il serait sans doute plus raisonnable de « moduler » les indicateurs en fonction des objectifs du projet de RPF** ; une approche qui doit aussi être prise en compte par les bailleurs. **Des modules de surveillance pourraient être ajoutés au fil du temps au fur et à mesure de l'avancement des différentes initiatives**, et les exigences pourraient être conçues par étapes pour indiquer les progrès ou les avancements.

Les **approches basées sur le marché peuvent aussi permettre à la RPF de monter en échelle** ; on pense aux schémas de PSE pour la séquestration du carbone, la protection des bassins versants ou la conservation de la biodiversité. Cependant, il existe quelques **pièges potentiels à ces approches**. Les systèmes fondés sur le marché ont tendance à se concentrer étroitement sur la production de commodités

---

<sup>9</sup> Qui sont la santé, la sécurité, le respect (de soi, des êtres humains, de la planète et de la vie en général), l'équilibre et le bien-être, l'accès à la connaissance (éducation, information), l'inclusion, la réalisation de soi.

et peuvent exclure la dimension plus large du paysage qu'implique la définition de la RPF. Par ailleurs, la quantification du carbone séquestré, qui est déjà une tâche complexe en soi, peut être difficile à évaluer dans **les projets de RPF étant donné la multiplicité des enjeux et la diversité des initiatives mises en œuvre. Chaque initiative comporte une méthodologie, et un dispositif de suivi qui diffère des autres, rendant difficile l'évaluation « carbone » des projets RPF.** Les projets carbone sont de fait assez spécifiques, et n'impliquent pas une grande diversité d'actions et d'acteurs. Ils envisagent aussi la séquestration dans un temps court, ce qui tend vers une simplification de la méthodologie en optant vers des espèces à croissance courtes et non endémiques.

Un autre écueil potentiel porte sur **l'inadéquation actuelle entre la tarification du carbone et le coût réel de la restauration des bonnes pratiques.** La modélisation des investissements menée par WCS pour d'éventuels projets de boisement/reboisement en Ouganda et en Tanzanie a montré que **les prix actuels du carbone ne peuvent couvrir à la fois l'investissement initial et la nécessité d'entretenir les sites restaurés au cours des années suivantes.** Il est ainsi erroné de supposer que le carbone (aux prix actuels) puisse financer toute la gamme des activités considérées comme de bonnes pratiques de RPF.

#### 4.4. Échanges

Mathieu Auger-Schwartzenberg fait le constat que peu d'États seraient en mesure d'entreprendre le même type d'initiative à grande échelle que la Chine qui a restauré 70 millions d'hectares depuis les années 1980, soit le plus grand exemple de restauration des paysages forestiers au monde. Ce ne sont pas non plus les bailleurs qui sont en mesure de le faire, contrairement au **secteur privé qui aurait a priori les conditions de faire levier pour une RPF à grande échelle.** La question de la participation du secteur privé interroge plus en plus, comme lorsque Jeff Bezos a annoncé vouloir destiner 2 milliards de dollars dans la restauration des paysages.

Régis Peltier a souhaité souligner le fait qu'avec près d'un milliard de petits paysans pauvres à l'heure actuelle, et une augmentation de la population mondiale de 3% par an, près de 30 millions de nouveaux paysans ont besoin de trouver une terre ; **un constat qui selon lui rend totalement impossible d'envisager une déforestation zéro.** Il faut admettre que certains pays vont poursuivre leurs défrichements. La Chine étant devenue l'usine du monde, contrairement à la République Démocratique du Congo.

En visant la RPF là où les opportunités peuvent être facilement prises en compte et mises en œuvre, Églantine Goux-Cottin a posé la question de savoir on ne passe pas un peu vite sur les enjeux fonciers. La question se pose également sur la façon dont on priorise les actions de RPF, et dans ce contexte, **comment faire pour mobiliser les États ou les propriétaires privées et entreprises à qui appartiennent ces terres.**

Guillaume Lescuyer pense **qu'il faut réfléchir à des trajectoires de durabilité faible** (en référence à la compensation carbone mentionnée par Marie-Ange Kalenga). Il met aussi l'accent sur la définition des termes et notamment de celui de « paysage » qui a une incidence sur la définition des indicateurs de suivi. Les implications sont en effet différentes si l'on considère le paysage à travers une approche juridictionnelle, qui fait référence à des délimitations administratives, bien si l'on se base sur d'autres considérations (critères écologiques) et visions (forestiers ou autres) : **dans quelle mesure la définition du paysage ou la catégorie de paysage que l'on retient a-t-elle un impact sur le type de métrique qu'on va utiliser pour mesurer leur évolution socio-économique et environnementale ?**

En réponse à Régis Peltier, Plinio Sist explique que **pour éviter de nouveaux défrichements, la RPF doit justement être reliée aux enjeux sociaux et se faire sur les 2 milliards d'hectares de terres dégradées existant à l'heure actuelle.** C'est justement l'exemple amazonien : on continue à déboiser alors qu'il existe 20 millions d'ha de terres dégradées (notamment des pâturages). Or on peut commencer par les réhabiliter et les remettre en culture. Le problème est que la déforestation se poursuit car elle reste plus rentable que la réhabilitation, et qu'elle fait le jeu de la spéculation. **Il existe un véritable enjeu à penser la question de la déforestation dans les initiatives de RPF, un enjeu que l'on retrouve d'ailleurs dans le suivi des actions de RPF où l'on doit être en mesure de prouver si ces actions ont aussi eu des effets sur la déforestation.** Concernant la délimitation des paysages, la définition est clairement à géométrie variable, mais le débat paysage/territoire se pose moins dans la littérature anglophone où l'on parle de *landscape*.



Pour Tim Rayden, le financement de l'approche RPF pose des difficultés. Lorsque **les entreprises** se rapprochent de l'Initiative Trillion Trees, elles évoquent en général leur souhait de ne **planter « que des arbres »**. **Il existe un réel enjeu à réussir à faire financer des solutions intégrées.**

**Damien Kuhn est d'accord avec l'idée qu'il ne sera pas possible de faire sans le secteur privé, mais que cela doit être réfléchi et négocié dans chaque initiative.** Concernant les aspects fonciers, l'approche par le paysage implique d'être confronté à différentes situations foncières, ce qui constitue un véritable enjeu. Il pense également que le sujet de la conservation des forêts existantes doit rester une priorité vis-à-vis de la RPF et qu'il doit d'ailleurs être intégré aux démarches de RPF.

## **5. La restauration des paysages forestiers dans la pratique**

### **5.1. Le paysage forestier Fandriana-Marolambo, Madagascar**

#### **5.1.1. Présentation de Stéphanie Mansourian (consultante)**

*Pour compléter les éléments de synthèse présentés ci-dessous à partir de la présentation de Stéphanie Mansourian, il est possible de consulter les références suivantes : Mansourian et al. (2018) et Roelens et al. (2010).*

**Le WWF a lancé 20 projets de RPF pilotes dans la première moitié des années 2000, afin de tester l'opérationnalité de ce concept encore nouveau. Le projet de Madagascar est l'un des premiers, en 2004. Il s'est achevé en 2017.**

**Contexte.** Le paysage de Fandriana-Marolambo (PFM) est situé au Sud-Est de Madagascar, et s'étend sur un peu plus de 200 000 ha, sur lesquels vivent environ 150 000 habitants de 3 ethnies différentes au démarrage du projet. Le PFM s'étend sur 4 régions et 22 communes, comporte une riche biodiversité et est composé d'une mosaïque de cultures, de jachères et de fragments de savanes, de forêts plantées et de forêt naturelles. Au démarrage du projet, la déforestation représentait l'enjeu principal, et la création du Parc de Marolambo était en préparation.

**Premières actions.** Un 1<sup>er</sup> atelier national a été organisé à Antananarivo en 2003 avec de nombreux acteurs afin de réfléchir au site pilote du programme du WWF à Madagascar. Une liste de critères (sociaux, culturels, économiques et écologiques) a été établie par le groupe, et trois paysages ont été sélectionnés. Une consultante a été engagée pour aller sur ces 3 sites et recommander le meilleur.

**Le projet** prévoyait que « les biens, les services et l'authenticité des forêts humides du paysage de Fandriana-Marolambo so[ient] restaurés de manière à soutenir le développement des populations et à assurer les objectifs de conservation de la biodiversité ». **Le projet a duré 13 ans, et obtenu plusieurs financements de différents bailleurs, sur 5 phases, totalisant 1,6 millions d'euros.**

**Activités.** Au démarrage, des activités ont été menées avec des facilitateurs, pour engager les associations et décideurs locaux dans la réflexion sur la mise en œuvre du PFM. Une période de presque deux ans a précédé les activités du PFM. Il a en effet fallu adapter le projet déposé auprès de bailleurs, à la réalité locale, et dépasser la méfiance initiale pour parvenir à développer une vision commune. Cette période a aussi permis de clarifier les droits fonciers, d'intégrer le projet aux plans de développement locaux, de négocier divers aspects concernant l'utilisation du sol et de garantir l'implication des différents segments du fonctionnement communautaire local.

Diverses activités ont été mises en place en prenant en compte les divers enjeux sociaux : (i) des contrats de gestion communautaire des forêts ont été signés couvrant une surface de 22 239 ha dont 6,786 ha dédiés à la restauration active/passive ; (ii) 50 pépinières avec notamment 100 espèces natives ont été mises en place, (iii) un soutien aux agriculteurs a été apporté à travers le renforcement des capacités et des outils, mais aussi de la microfinance pour des activités alternatives (production d'arbres fruitiers, riziculture intense etc.).

**Effectivité.** Sur toute la durée du projet (jusqu'à 2017), la déforestation a été réduite à moins d'1% par an, 35 communautés de base ont été établies sur ¼ du paysage, 6 786 ha ont été mis sous restauration active (1 million de plants, dont moins de la moitié d'espèces exotiques) ou passive, 95 063 ha ont été déclarés parc national, 554 agriculteurs ont mis en place diverses techniques, 481 projets de génération de revenus alternatifs ont été relevés et bénéficié à 1 400 ménages, le taux d'alphabétisation et les ressources hydriques ont connu des améliorations, et 10 silos à graines ont été construits.

**Durabilité.** Le projet a permis d'inclure des activités dans les plans de développement locaux, de créer de nouvelles associations, de développer nouvelles compétences et un lien vers de nouveaux marchés. Un projet est en cours, jusqu'en 2023 pour la gestion du parc (Projet RINDRA Marolambo « Renforcement Institutionnel pour le Développement et la Résilience Agricole à Marolambo »).

**Passage à l'échelle.** Le projet représente une « goutte d'eau » à côté de l'objectif de Madagascar de contribuer à l'AFR100. L'expérience du PFM a permis de contribuer à la Stratégie nationale sur la RPF, de définir des sites prioritaires définis (ROAM/MEOR), et plus largement de contribuer à tirer des enseignements généraux et de capitaliser.

**Enseignements généraux.** Parmi les 11 leçons tirées de ce projet détaillées dans Mansourian *et al.* (2018) on peut dire que (i) le paysage est une bonne échelle de planification et permet de faire le lien entre des sites et des engagements nationaux ; (ii) la dimension sociale constitue un défi important d'où l'importance d'avoir des équipes pluri-disciplinaires et dont l'expertise est complémentaire ; (iii) il est nécessaire de s'engager à long terme et d'envisager les activités comme faisant partie d'un processus de transformation ; (iv) mais aussi de renforcer les structures de gouvernance locale ; (v) et de concevoir tôt dans le projet une stratégie de sortie « organisée ».

### 5.1.2. Commentaires de Mamy Rakotondrainibe (TANY/ AGTER)

Le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches (TANY) s'intéresse aux mesures de compensation de la biodiversité à Madagascar<sup>10</sup>. **Les projets environnementaux comportent en effet une face moins positive qu'il n'y paraît lorsque certains aspects ne sont pas suffisamment pris en compte.** Mamy Rakotondrainibe a ainsi questionné les auteurs du rapport au sujet de la question foncière, puisque le projet commence en 2004 et qu'en 2005 une réforme foncière a apporté de nombreux changements dans la propriété des terres et notamment permis la reconnaissance légale des terrains occupés par la population de manière coutumière et sans document. Un autre sujet abordé est celui des activités proposées par le projet et de **l'attention portée à la protection de la sécurité alimentaire des habitants**, et notamment de celles et ceux qui tiraient bénéfice des ressources de la zone devenue un parc national, comme par exemple des fibres végétales pour fabriquer la natte. A ce sujet, Stéphanie Mansourian a répondu que des activités ont de toute évidence été interdites après la création du parc, et que des actions prioritaires ont justement concerné les zones à proximité du parc pour limiter ces impacts. D'ailleurs, la plantation de près de 500 000 plants d'espèces exotiques a visé à créer une alternative au bois du parc, pour garantir un stock de bois de chauffe pour les habitants. Mamy Rakotondrainibe a également mentionné l'alerte de certaines organisations de la société civile au sujet de la mobilisation des communautés de base (COBA), souvent considérées comme un gage de participation de la population, alors que les COBA sont des associations et qu'elles n'incluent pas tous les habitants. **Elle a suggéré d'inclure le pourcentage de population impliquée dans les projets comme indicateur pertinent pour évaluer le succès de la RPF.** Enfin, elle a évoqué le recours au micro-crédit qui peut dans certains cas constituer un piège pour les populations pauvres, avec des taux très élevés.

### 5.1.3. Commentaires de Gilles Moynot (ONFi)

**La RPF est confrontée à un conflit évident de calendrier :** alors que celui des bailleurs de fonds est de 3 à 5 ans, celui des gouvernants est encore plus **court-termiste**, or que ce qui serait souhaitable est de l'ordre d'une à deux décennies. Par ailleurs, les **engagements politiques** sur le plan national sont

---

<sup>10</sup> Il s'est notamment fortement mobilisé sur le cas de la multinationale minière Rio Tinto à Madagascar.

souvent reliés à des ambitions électorales **éloignées des véritables intérêts des populations locales**, et de toute faisabilité puisqu'ils **ne reposent souvent sur aucun véritable diagnostic des capacités en matière de restauration, ni ne questionnent le recours potentiel à d'autres techniques de restauration comme la régénération naturelle**.

Concernant la prise en compte des aspects sociaux, Gilles Moynot trouve intéressant de voir comment une ONG de conservation comme le WWF a progressivement évolué pour s'approcher de la vision qu'elle défend aujourd'hui. Pour Daniel Vallauri, la posture du WWF n'a pas forcément évolué, puisque le WWF a discuté pendant près de deux ans des modalités et actions à mettre en œuvre pour ce projet, s'est entouré de facilitateurs, et a mis en place un bureau du WWF dans le paysage. En revanche il concède que **les limites des initiatives gagneraient à être partagées, mais les ressources humaines manquent souvent pour cela**. Questionnés par Gilles Moynot sur la durabilité, les auteurs de l'étude, principalement Stéphanie Mansourian et Daniel Vallauri, ont expliqué ne pas être retournés sur le terrain récemment. On sait en revanche que sur les 5 maires des communes engagés dans le PFM, il n'en reste plus qu'un, les autres ayant changé. **La durabilité des initiatives dépend en partie de celles et ceux qui ont porté le projet en local, et de l'autonomisation des structures de gouvernance créées**. Redonner la main, et transférer en totalité les projets en local constitue souvent une étape périlleuse et encore plus lorsque le changement est un peu brutal, comme cela fut le cas pour ce projet (changement de stratégie du WWF). D'où l'intérêt de penser en amont à la stratégie de sortie d'un projet.

## **5.2. Innovations agroforestières pour la restauration des savanes d'Afrique Centrale : résultats de 40 ans de recherche-action au Nord-Cameroun**

### **5.2.1. Présentation de Régis Peltier et Amah Akodéwou (Cirad, INRAN)**

**Contexte.** Dans les années 1970 et 1980, les zones sahéliennes fortement peuplées ont subi de graves sécheresses, notamment en 1973-1974 et 1983-1984. Cette situation a conduit les populations à migrer vers la zone climatique soudano-guinéenne, avec l'appui du gouvernement et de projets européens, entraînant le défrichement des paysages de savanes arborées, alors qu'en parallèle, de grands reboisements en zone sahélienne, sur des terres collectives retirées aux populations, devaient contribuer à « arrêter le désert ». Dès les années 1980, des chercheurs (Irada-Cirad-Orstom) ont alerté à la fois sur l'échec des grands reboisements, mais aussi sur la dégradation des sols et la fuite en avant du défrichement pour trouver de nouvelles terres fertiles et maintenir les rendements. **Plusieurs projets, (sur financements européens et français pour la plupart), ont été mis en place à partir de 1988, cherchant à répondre aux enjeux de fertilité et de dégradation, notamment par des techniques innovantes de restauration par l'agroforesterie.**

**Enjeux sociaux.** Ces projets n'ont pas véritablement consulté les populations locales. Seuls participaient aux comités de suivi le gouverneur de région, les grands Lamidos (sultans traditionnels), les directeurs régionaux des services de l'agriculture, de l'élevage ou des eaux et forêts, et des représentants de la recherche. **Les projets des années 1980 se sont très peu intéressés aux droits fonciers** : les communautés ont d'ailleurs perdu tous leurs droits de pâturage et de culture sur les zones expropriées pour créer des grands reboisements d'Etat. Dans les années 1990, des projets ont placé au cœur de leur action les enjeux fonciers et proposé des innovations comme les espaces pastoraux communautaires, mais ces espaces ont disparu pour des problèmes de rivalité entre communautés. Les diverses tentatives d'avancer à ce sujet ont généralement connu de maigres résultats. Il reste de fortes tensions entre les anciens utilisateurs traditionnels de la terre (éleveurs Peuls), les migrants (agriculteurs sahéliens), l'administration chargée de la protection de l'environnement, et les *land-grabbers* urbains.

**Étude.** En 2020-2021, une étude a été conduite dans le cadre du projet européen RESINOC pour vérifier les impacts des projets successifs depuis 40 ans et mesurer la dynamique de défrichement dans la région nord Cameroun, à travers la télédétection, des mesures et des entretiens sur le terrain.

**Résultats.** (1) **Certaines des innovations mises en place n'ont pas réussi à être largement diffusées** : si les jachères enrichies en Acacia Sénégal étaient très prometteuses en stations de recherche, ces pratiques ont rarement été adoptées par les agriculteurs en raison de **l'incapacité à mettre en place des chaînes de valeur de la gomme arabique génératrices de revenus** (biologique ou commerce équitable) et d'une politique d'appui erratique et non continue. (2) **Si les grands reboisements publics**

**des années 1970-1980 ont globalement échoué, le retour de la végétation s'est poursuivi sous plusieurs formes dans les terroirs**, à travers le micro-reboisement d'eucalyptus ou de neems, la plantation de haies vives, la régénération naturelle avec diverses espèces locales, dont les Combretaceae, Baobab, Karité, ou encore la plantation d'arbres fruitiers locaux et exotiques dans les vergers. **L'étude montre par exemple que plus d'un million de faidherbias ont été protégés ou plantés grâce aux initiatives de subvention pour la régénération naturelle** (grâce au partenariat avec la société de développement du coton - SODECOTON). (3) Dans les zones les plus anciennement déforestées et où le foncier (au sens traditionnel) est plus ou moins stabilisé, on voit se développer **la plantation privée de ligneux**, dans et autour des villages (ombrage, fruitier, produisant aussi du bois et des PFNL par cueillette et émondage), dans les vergers et jardins de bas-fonds et autour (haies-vives), des espaces naturels sont conservés pour le pâturage de saison des pluies (collines) ou de fin de saison sèche (bas-fonds inondables), sur des surfaces limitées et avec des signes de sur-pâturage. (4) Des espèces ou variétés introduites par la recherche sont mélangées à des espèces locales dans des systèmes agro-sylvo-pastoraux souvent hybrides. (5) On revient parfois à une certaine autosuffisance (avec sobriété) en bois-énergie et de construction rustique. (6) Des filières de PFNL, autrefois locales, sont devenues régionales, voire nationales en attendant d'être internationales (beurre de karité, huile de neem ou de Balanites). (7) **Un mix de mesures agro-écologiques aboutit à une certaine conservation de la fertilité** (sans atteindre cependant les niveaux de productivité de la période post-défrichement), mais ces terroirs « stabilisés » ne peuvent pas accueillir l'accroissement de population qui continue à migrer vers des zones « vierges ». (8) Au niveau technique, des pépinières installées par les projets existent encore et se débrouillent plus ou moins bien pour renouveler leur matériel génétique mais leurs revenus baissent lorsque les projets diminuent leurs achats. (9) Les plateformes de négociation n'existent plus sous la forme mise en place par les projets mais l'habitude de négociation perdure souvent. (10) Bien que relancées par plusieurs projets, **les forêts communautaires restent très rares** en zone de savanes du Cameroun.

**Bilan.** Les résultats montrent qu'au cours des 34 dernières années, la région a perdu environ 1 million d'hectares de formations naturelles et l'expansion des défrichements le long de la route nationale Garoua-Ngaoundéré a coupé la connectivité écologique entre les aires protégées de l'est et de l'ouest. Pour autant, on observe une densification des arbres sur certaines zones anciennement dégradées.

De nombreux facteurs favorisent les défrichements (augmentation de la population, prix des produits agricoles, tensions, gouvernance contradictoire etc.) et **plusieurs facteurs peuvent aussi être pris en compte pour favoriser la restauration des paysages dégradés**, à savoir : (i) **l'appui technique** de la recherche agronomique et forestière pour améliorer les espèces végétales et animales et les adapter aux changements climatiques et aux systèmes agrobiologiques (y compris agroforestiers) ; (ii) **la diffusion de ces techniques par les projets et les ONGs**, en bonne harmonie avec les services de l'Etat, sur une longue durée et de façon progressive et de prêts bonifiés plutôt que cadeaux, subventions limitées, ; (iii) **le développement de filières rentables** l'appuyer pendant au moins un cycle de production (15 à 20 ans pour la gomme arabique) incluant une partie de la transformation sur place ; (iv) **le rétablissement d'une bonne complémentarité entre agriculteurs, éleveurs et « forestiers »** au niveau des territoires ; (v) l'harmonisation des politiques entre les différents services de l'état et les projets ; (vi) le développement de l'emploi secondaire et tertiaire en postulant que les villes peuvent offrir des alternatives économiques aux ruraux sans-terre et permettre la transformation et la valorisation des produits du monde rural.

### 5.2.2. Commentaires de Raphaël Njoukam (IRAD)

**D'autres mesures pouvant favoriser la restauration des paysages dégradés peuvent être citées**, notamment l'enseignement à tous les niveaux, depuis le primaire jusqu'à l'université de la gestion durable de l'environnement, mais aussi l'édition de manuels techniques en langues locales pour les agriculteurs, en valorisant les résultats obtenus par la recherche. L'étude du Cirad permet de tirer de nombreux enseignements (même si Raphaël Njoukam trouve l'échantillon d'une trentaine d'interviewés insuffisant), mais il aurait été intéressant de faire une estimation de la superficie des zones restaurées au regard du million d'ha déboisés en presque 40 ans.

**Si les grands chantiers de reboisements n'ont pas eu de résultats probants au nord du Cameroun, c'est également le cas dans la partie sud du pays**, notamment en savane humide d'altitude : de



nombreux projets en milieu rural, bien qu'envisagés pour le bien-être des populations locales, ont été élaborés sans les associer. Des villages entiers ont ainsi été déplacés le plus souvent sans véritables indemnités de compensation sur des sites plus ou moins favorables, entraînant une frustration pouvant parfois mener au sabotage (intrusions diverses, coupes frauduleuses, feux de brousse fréquents et installations récentes des cultures vivrières). **Dans les savanes sub-humides de l'Ouest-Cameroun, on remarque actuellement un grand développement des plantations privées à partir d'arbres dont la production est facile à commercialiser** (eucalyptus : poteaux, perches, bois-énergie), dans une moindre mesure Aiélé (fruits noirs, bois d'œuvre) et Entandrophragma spp comme bois d'œuvre. Les espèces dont les produits sont difficiles à vendre sont écartées. Dans le centre du Cameroun, l'agroforesterie se développe pour installer des cacaoyères en savane.

### 5.2.3. Commentaires de Ndeye Fatou Mar (OSS)

**Il est très important de disposer de retours d'expériences tels que celui présenté sur le Cameroun, de montrer que les résultats ne sont pas ceux qu'on attendait et d'essayer de comprendre pourquoi.** On voit bien l'intérêt le potentiel de la télédétection (et ses limites), mais aussi l'intérêt de mener des projets et des recherches sur le long cours et l'importance de tisser plus de liens entre les équipes de recherche, les projets de développement et les programmes nationaux. L'accompagnement institutionnel est d'ailleurs important à toutes les étapes. Les maigres résultats des grandes initiatives de reboisement montrent la **pertinence d'avoir une approche de gestion intégrée**, et de s'assurer que tous les acteurs trouvent leur intérêt dans la RPF, en mettant l'arbre au cœur du développement économique. On voit encore trop souvent combien les financements via des prêts ou des dons visent des objectifs parfois éloignés des réelles priorités des pays. Cette approche a désormais été intégrée dans le projet de la grande muraille verte et les initiatives passent par une gestion concertée et la prise en compte de la diversité des écosystèmes.

### 5.3. Discussion à partir des études de cas : quels enseignements ?

**Baromètre de la restauration et métriques.** Stéphanie Mansourian est revenue sur le fait que divers baromètres de suivi de la restauration existent. Le problème est que certaines **méthodologies** sont parfois floues (comme lorsque le GEF annonce la restauration de 6 millions d'ha), et celles qui sont disponibles **sont parfois trop réductrices** à l'image du baromètre du Bonn Challenge qui mesure le carbone séquestré, les emplois créés (comme mesure sociale) et la couverture forestière, **quand d'autres systèmes de suivi regardent plus d'une centaine d'indicateurs** (FAO). **L'enjeu est aujourd'hui de trouver un équilibre entre ces deux visions, tout en réconciliant les aspects environnementaux et sociaux.** Par ailleurs, Amah Akowédou pose la question de la durabilité de ces chiffres : la GMV aurait créé au Niger près de 2 millions d'emplois verts pour plus d'un milliard de francs CFA investis et environ 1 800 ha reboisés entre 2015 et 2021<sup>11</sup>. Christian Castellanet estime de son côté que l'on parle beaucoup d'impacts, mais que plus on en parle, moins on semble à même de les mesurer véritablement. Il serait en effet pertinent de disposer d'études d'impacts sur le long terme (10 ou 15 ans).

**Financement.** On peut d'ailleurs se demander si ces impacts ne seraient pas plus importants en abandonnant l'idée de financer des projets, pour financer plutôt des politiques publiques ciblées. Pour Bernard Mallet, le phasing des projets coûte cher : une réflexion est nécessaire sur le mode d'organisation des financements. Par ailleurs, **si les financements étaient intégrés dans les budgets nationaux, les résultats seraient sans doute plus significatifs.** Pour autant, on remarque une forte dépendance des pays forestiers à l'aide extérieure, sur le plan stratégique, financier ou intellectuel, or cela doit poser la question de la capacité nationale de s'autosaisir de la RPF. De manière générale, **il faut diversifier et multiplier les sources de financement et surtout promouvoir des financements locaux par des entreprises privées au sein des pays** (pas que des multinationales, mais aussi les plus petits acteurs privés précise Faustine Zoveda). À l'heure actuelle, Marie-Ange Kalenga a rappelé que

---

<sup>11</sup> Voir à l'adresse : <http://www.anp.ne/article/grande-muraille-verte-au-niger-pres-de-2-millions-d-emplois-verts-plus-d-un-milliard>

**seuls 0,7 % de la finance climatique revient aux populations locales** : elle est encore peu adéquate, peu transparente et peu efficace en matière de protection des forêts et de restauration.

Pour Guillaume Lescuyer, **il semble que le faible montant des subventions ne soit pas forcément une limite pour mener des actions**, à l'image des faibles moyens du WWF dans le cadre de ses actions à Madagascar. Il pose la question de savoir s'il ne faudrait pas plutôt éviter des projets à 20 millions d'euros et plutôt penser plus petits projets renouvelés tous les 4 ans. Daniel Vallauri précise que si le coût des actions a été réduit c'est aussi parce qu'une partie du travail a été effectué volontairement par les agriculteurs eux-mêmes. **Par ailleurs, il a souhaité rappeler que le budget limité (1,6 millions d'euros sur 13 ans) a aussi empêché de mener tout le partage d'expérience et toute la capitalisation nécessaire.** Régis Peltier a posé la question de la durabilité des financements : n'est-il pas envisageable qu'un bailleur finance des projets sur une durée plus longue, sur 10 ou 15 ans ? Christophe Du Castel a évoqué **les contraintes réglementaires de l'AFD et la difficulté de financer des périodes plus longues.** Caroline Piquet a ajouté que si le Conseil d'Administration est assez catégorique sur le sujet, il est en revanche possible de présenter des projets sur 10 ans à travers plusieurs phases, comme c'est le cas du réseau des parcs et réserves de Côte d'Ivoire que l'AFD appuie dans sa 3<sup>ème</sup> phase et depuis 2012.

Ana Maria Velasco indique l'intérêt de fonds fiduciaires, comme dans certains pays d'Amérique Latine, pour le financement d'actions de RPF sur le long terme.

**Enjeux sociaux.** Concernant les enjeux sociaux, Marie-Ange Kalenga a fait remarquer que la **question des besoins locaux ou des droits des populations (CLIP) est récurrente quel que soit le sujet (la RPF, la lutte contre la déforestation ou la conservation).** Si c'était à refaire, Régis Peltier précise que ces questions seraient beaucoup plus prises en compte, comme c'est le cas aujourd'hui. Marion Chesnes a de son côté souligné l'importance de prévoir des scénarios de sortie, ce à quoi Stéphanie Mansourian a répondu que dans le cas du paysage forestier de Madagascar, le WWF a entamé une phase de renforcement des capacités locales 1 an avant la fin du projet, dès que son départ du projet a été annoncé.

Pour Christian Castellanet, **le sujet de l'implication des populations** dans les projets de RPF (consultation, participation, concertation ?), qui a constitué un axe important des discussions de la journée thématique, **mériterait d'être explicité**, puisque les participants, mais aussi la littérature disponible, semble lui donner un contenu différent. Par ailleurs, **derrière l'implication, qu'en est-il de l'acceptation « réelle » des populations ?** De plus, se baser sur la volonté et les besoins des populations concernées suppose que l'on accepte de **démarrer avec une feuille vierge (un cadre logique à construire)**, sans avoir d'objectifs et d'actions déterminées. La question qui se pose est si ce genre de projet existe, et si l'on est en mesure de les promouvoir.

**Policy brief et autres réflexions.** Bernard Mallet a suggéré **une meilleure articulation entre les questions de déforestation importée et de restauration promues par l'UE**, dans la mesure où les deux thématiques peuvent être associées et former un agenda plus positif. Il souligne l'importance de prendre en compte les changements globaux, en particulier en termes d'évolutions climatiques et démographiques, dans les stratégies à long terme de RPF.

Marie-Ange Kalenga a de son côté évoqué le fait que **très peu de pays ont proposé des objectifs zéro déforestation qui soient en adéquation avec l'urgence qu'ils connaissent.** Si les CDN (contributions nationales) offrent un cadre intéressant, elles se lisent plutôt comme des documents de projets pour attirer des financements plutôt que comme des documents qui portent une vision stratégique et transformative pour atteindre les objectifs climatiques. Elle **propose de regarder les CDN des pays et de les apprécier au regard des enjeux de la RPF** : quels engagements et quelles mesures sont prévues dans les CDS des pays des grands bassins forestiers ? Églantine Goux-Cottin a de son côté suggéré une étude sur plusieurs pays et bassins forestiers, afin de faire un bilan des projets déjà établis, en passant par une interview des acteurs potentiellement impactés par le projet.

Concernant l'écriture d'un *policy brief*, Marie-Ange Kalenga a suggéré qu'il ne soit pas trop général mais porte plutôt par bassin forestier, afin de d'avoir une vraie valeur ajoutée. Pour Bernard Mallet, il ne s'agit pas de faire un guide de recommandations sur la RPF car différents organismes en ont déjà rédigé, mais plutôt de réfléchir à un document utile pour des acteurs comme le MAE, l'AFD, le Cirad etc. Pour Christian Castellanet, le *policy brief* doit permettre de mettre en évidence les points de convergence et grandes questions récurrentes.

## **6. Première synthèse des organisateurs à partir des échanges**

En vue de la publication, d'ici la fin du premier semestre 2023, d'un document de positionnement du CST-F (ou *policy brief*), les pages suivantes présentent une première tentative de synthèse des discussions et proposent quelques pistes de travaux à engager dans le cadre des activités du CST-F.

Cette synthèse constitue donc un premier effort préliminaire, provisoire et évolutif. Le groupe de travail constitué pour la préparation de la journée thématique va poursuivre sa réflexion, et élaborer un document de positionnement qui sera présenté aux membres et discuté en réunion plénière.

Nous invitons d'ores et déjà les membres qui le souhaitent à faire leurs commentaires dans l'onglet prévu à cet effet sur la page du site du CST-F dédiée au CR.

### **Points de consensus**

- La restauration des paysages forestiers et la lutte contre la déforestation concourent aux mêmes objectifs (climat, biodiversité, enjeux sociaux et économiques)
- La RPF ne se limite pas à la plantation d'arbres et encore moins à la plantation d'arbres en monoculture, et elle peut recouvrir une très large palette d'activités diversifiées (mises en défens, régénération naturelle assistée, agroforesterie, enrichissement de jachères, sylvopastoralisme, ...)
- Tout l'enjeu des initiatives de RPF est de trouver le gradient adapté à une situation locale, entre restauration, contrôle de la déforestation et activités agricoles
- Il est essentiel d'avoir une approche systémique de la restauration forestière qui intègre les enjeux socio-économiques (incluant les droits fonciers, l'équité sociale, le respect des cultures etc.) afin de garantir la pérennité des actions engagées et d'éviter les fuites ou les nouveaux déboisements
- L'échec de la plupart des grands programmes de reboisement étatiques passés est patent; il démontre que la RPF ne peut réussir sans l'inclusion/la participation des populations qui doivent y trouver leur intérêt
- Les populations locales doivent être activement associées aux initiatives de RPF, en amont comme lors des phases de réalisation et d'évaluation
- Il est nécessaire d'intégrer des indicateurs de réalisation et des indicateurs d'appropriation au suivi des initiatives de RPF
- La dimension qualitative de la RPF suggère une adaptabilité nécessaire des bailleurs et autres parties prenantes en matière financière, de gouvernance, mais aussi de suivi (et de définition) des métriques
- Des approches progressives et évolutives (apprentissage collectif) peuvent permettre de cibler les activités qui font du sens dans les conditions locales (exemple des plantations agroforestière familiales au Nord Cameroun)
- Les besoins de restauration appellent des investissements massifs, mais les capacités d'absorption ne sont pas au rendez-vous en raison de la faiblesse de l'appropriation par les gouvernements
- Il existe une contradiction entre le « changement d'échelle » et la qualité des interventions qui n'est pas prise en compte
- On manque d'évaluation globale de l'efficacité des programmes mis en œuvre jusque récemment
- La participation du secteur privé semble indispensable compte tenu des moyens à mobiliser. La question qui se pose, et ne fait pas consensus, est celle des modalités (financement, compensation, mise en œuvre directe...)
- La RPF ne peut et ne doit s'envisager que sur le long terme (15-20 ans), combinant les différents objectifs de développement durable.

## Les points de débat et idées

### 1) Définition et approche de la RPF

#### Principes

- Pour certains, les enjeux sociaux devraient être placés au cœur du processus de RPF et donc de sa définition, et intégrer notamment les principes du « CLIP » et du bénéfice net pour les populations concernées.
- Il est d'ailleurs important de préciser qu'il existe un gradient entre la mise en place de mesures « correctives » visant à les dédommager (souvent partiellement) des pertes résultant de la mise en défens d'espaces coutumiers, et la recherche d'un bénéfice net contribuant à leur développement.

#### Processus

- Il serait souhaitable de changer de paradigme et de faire confiance aux populations locales qui connaissent leurs droits coutumiers, afin d'imaginer des solutions à leurs problèmes, en fonction de leurs perceptions, ce qui suppose d'accepter de démarrer un projet sans cadre logique ni programme d'activité définis par avance.
- Il serait souhaitable de viser un processus de mise en œuvre souple et évolutif, ainsi qu'une gouvernance partagée.
- Des termes comme « acceptabilité », « participation » ou « inclusion » (ainsi que les pratiques associées) devraient pour certains être écartés des définitions élargies de la RPF car trop vagues. Mentionner l'approche *bottom-up* pourrait permettre de mieux préciser la démarche à suivre au moment du montage de projet (+ dimension itérative des processus d'apprentissage).

#### Engagements nationaux et internationaux

- Il existe une contradiction entre le souhait d'aller vite, de démultiplier les « bonnes pratiques », et celui de mettre en place des dispositifs évolutifs et adaptés au contexte local en gouvernance partagée.
- Les grands engagements nationaux, chiffrés en millions d'hectares de reboisement, répondent à des engagements politiques et n'émanent pas de besoins réels locaux. Relier ces engagements aux demandes locales, aussi diverses soient-elles, constitue un défi majeur. Quels moyens et méthodes peut-on mettre en place pour faire émerger cette demande plutôt que de « faire participer » les populations locales ?
- L'objectif zéro déforestation est pour certains irréaliste dans certains pays ; l'objectif et la stratégie pourrait donc être modulée selon les pays.
- Faut-il prioriser plutôt la restauration/ mise en valeur des écosystèmes dégradés ou la conservation des forêts restantes ?
- Ne faut-il pas appuyer des politiques publiques structurelles (long terme) plutôt que des projets ?

#### Pistes de travail :

- Étudier des façons de capitaliser efficacement sur les initiatives de la RPF
- Capitaliser sur les contraintes, les erreurs et les limites des projets de RPF pour développer des approches et méthodologies innovantes
- Regarder les CDN des pays des grands bassins forestiers et les apprécier au regard des enjeux de la RPF et des besoins locaux = Réfléchir à la modulation des objectifs selon les contextes = pas le même en Chine qu'en RDC ni au Brésil...
- Développer une réflexion sur l'implication des populations dans les projets de RPF (consultation, participation, concertation ?). Derrière l'implication, qu'en est-il de l'acceptation « réelle » des populations ?



## 2) Métriques

- Les nombreuses études existantes sur les métriques de la RPF montrent leur variabilité d'une initiative à l'autre et d'un contexte à l'autre, en fonction d'objectifs prioritaires divers, des moyens et parties prenantes disponibles sur place (faisabilité), ou encore des définitions adoptées (quelle délimitation du « paysage » par exemple). Aucun système d'indicateurs n'est donc *a priori* à même de s'appliquer à l'ensemble des projets de RPF, mais des propositions méthodologiques existent déjà et sont modulables en fonction des enjeux propres aux projets.

- Il existe une contradiction entre le souhait de tout mesurer (métriques complexes) et celui d'avoir des instruments simples et pas trop coûteux. Le même constat peut être fait entre la littérature consacrée aux méthodes de suivi d'impact et la faiblesse des bilans globaux disponibles : on parle en effet avant tout de surfaces reforestées, ou de millions d'arbres replantés, sans connaître ni leur durabilité ni leur acceptabilité.

- Pour suivre le succès d'une initiative de RPF on peut avoir recours à des index composites, plus à même d'aborder la complexité des aspects socio-économiques.

- Il est possible d'inclure le pourcentage et la nature des populations impliquées dans les projets comme indicateurs pertinents pour évaluer le succès de la RPF.

- Ne faudrait-il pas privilégier le « qualitatif participatif » en visant une évaluation par les diverses parties prenantes des différentes dimensions de la RPF plutôt que des indicateurs ?

### Pistes de travail :

- Développer de nouvelles propositions méthodologiques pour les indicateurs (se baser sur le cas du Salvador par exemple) et réfléchir à des systèmes simplifiés, participatifs et qualitatifs

- Mesurer les impacts (sociaux, économiques, environnementaux) à long terme des projets de RPF

- Mener une évaluation (critique) des résultats atteints à ce jour par la RPF, à dire d'acteurs puisque les données chiffrées manquent

## 3) Financement

- Le secteur privé se rapproche de plus en plus des initiatives comme Trillion Trees, notamment dans le cadre de leur RSE, mais se focalisent en général sur la plantation d'arbres. Comment sensibiliser le secteur privé aux enjeux de la RPF et à son approche ? Comment mieux intégrer le secteur privé à des initiatives qui requièrent une démarche complexe, intégrée et de long terme ?

- Quelle place pour des financements provenant de grands groupes, en particulier internationaux, dont les impacts sur l'environnement et sur les sociétés sont connus ?

- Il existe un risque de *greenwashing* et d'impacts négatifs sur les populations du recours au privé et aux crédits carbone à prendre en compte

- Quelles modalités et quelles conditions pour la mise en œuvre de financements hybrides ?

- Quels mécanismes innovants pour permettre la mise en œuvre et le suivi des actions de RPF sur le long terme ? (20 ans)

### Pistes de travail :

- Évaluer le coût de la non-restauration dans le but de mobiliser les différents acteurs financiers y compris le secteur privé<sup>12</sup>

- Évaluer le meilleur équilibre entre la dimension financière des projets et les ambitions qu'on se donne

---

<sup>12</sup> Des études existent comme mentionnées par Daniel Vallauri, mais cette piste a été évoquée. Peut-être disposer de données plus approfondies et à des échelles nationales ou régionales.

- L'enjeu d'intégration et de planification : étudier les diverses sources et modalités de financements mobilisables pour la RPF, en relation avec les initiatives internationales, régionales et nationales, et avec le secteur privé (entreprises comme ONGs)
- Réflexion et proposition relatives aux modes d'organisation et de phasage des projets et programmes de RPF
- Réflexion sur le financement de politiques publiques territoriales plutôt que des projets (rôle des collectivités, lien avec les approches juridictionnelles).

## 7. Références

- Besseau, P., S. Graham, et T. Christophersen. 2018. "Restoring Forests and Landscapes: The Key to a Sustainable Future." Vienna, Austria. [https://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/field\\_study\\_lessons\\_learned\\_from\\_13\\_years\\_of\\_restoration\\_in\\_the\\_fandriana\\_marolambo\\_lands.pdf](https://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/field_study_lessons_learned_from_13_years_of_restoration_in_the_fandriana_marolambo_lands.pdf).
- Bissell, Claire. 2020. "Restoring More than Forests. How Rights-Based Forest Restoration Can Empower Communities, Recover Biodiversity, and Tackle the Climate Crisis." Fern.
- Buckingham, Kathleen Ray, Sabin, Lucas Gallo Granizo, Carolina Toh, Fred Stolle, Faustine Zoveda, Katie Reyntar, Rene Zamora, Peter Ndunda, Marcelo Landsberg, Florence Matsumoto, et John Brandt. 2020. "Le Chemin de La Restauration. Guide Pour Le Recensement Des Priorités et Des Indicateurs Pour Le Suivi de La Restauration Des Forêts et Des Paysages." FAO, WRI. <https://www.fao.org/3/ca6927fr/CA6927FR.pdf>.
- Gann, George D., Tein McDonald, Bethanie Walder, James Aronson, Cara R. Nelson, Justin Jonson, James G. Hallett, et al. 2019. "International Principles and Standards for the Practice of Ecological Restoration. Second Edition." *Restoration Ecology* 27 (S1): S1–46. <https://doi.org/10.1111/rec.13035>.
- Gatica-Saavedra, Paula, Cristian Echeverría, et Cara R. Nelson. 2017. "Ecological Indicators for Assessing Ecological Success of Forest Restoration: A World Review." *Restoration Ecology* 25 (6): 850–57. <https://doi.org/10.1111/rec.12586>.
- Green, Elizabeth J., Louise McRae, Robin Freeman, Mike B.J. Harfoot, Samantha L.L. Hill, William Baldwin-Cantello, et William D. Simonson. 2020. "Below the Canopy: Global Trends in Forest Vertebrate Populations and Their Drivers." *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences* 287 (1928). <https://doi.org/10.1098/rspb.2020.0533>.
- Hanson, Craig, Kathleen Buckingham, Sean Dewitt, et Lars Laestadius. 2015. "The Restoration Diagnostic. A Method for Developing Forest Landscape Restoration Strategies by Rapidly Assessing the Status of Key Success Factors." Washington. [http://www.wri.org/sites/default/files/WRI\\_Restoration\\_Diagnostic\\_1.pdf](http://www.wri.org/sites/default/files/WRI_Restoration_Diagnostic_1.pdf).
- Mansourian, Stephanie. 2018. "In the Eye of the Beholder: Reconciling Interpretations of Forest Landscape Restoration." *Land Degradation & Development* 29 (9): 2888–98. <https://doi.org/10.1002/ldr.3014>.
- Mansourian, Stephanie, Anita Toledo Barros Diederichsen, et Daniel Vallauri. 2021. "Twenty Years Later: Lessons Learnt from Seven Forest Landscape Restoration Initiatives Worldwide." Field Series, WWF. [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2021-05/20210527\\_Report\\_Lessons-learned-from-seven-forest-landscape-restoration-initiatives-worldwide\\_WWF.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2021-05/20210527_Report_Lessons-learned-from-seven-forest-landscape-restoration-initiatives-worldwide_WWF.pdf).
- Mansourian, Stephanie, Appolinaire Razafimahatratra, et Daniel Vallauri. 2018. "Lessons Learnt from 13 Years of Restoration in a Moist Tropical Forest: The Fandriana-Marolambo Landscape in Madagascar." [https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/field\\_study\\_lessons\\_learned\\_from\\_13\\_years\\_of\\_restoration\\_in\\_the\\_fandriana\\_marolambo\\_lands.pdf](https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/field_study_lessons_learned_from_13_years_of_restoration_in_the_fandriana_marolambo_lands.pdf).
- Mansourian, Stephanie et Daniel Vallauri. 2020. "Tree Planting by Businesses in France, Switzerland and the UK. A Study to Inspire Corporate Commitments." Paris: WWF France.

[https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/tree\\_planting\\_by\\_businesses.pdf](https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/tree_planting_by_businesses.pdf).

———. 2022. “Public Funding for Forest Landscape Restoration. Are Donors Well Aligned with Current Challenges?” Paris: WWF. [https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/public\\_funding\\_flr\\_2022.pdf](https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/public_funding_flr_2022.pdf).

Roelens, Jean-baptiste, Daniel Vallauri, et Appolinaire Razafimahatratra. 2010. “Restauration Des Paysages Forestiers Cinq Ans de Réalisations à Fandriana-Marolambo (Madagascar).” WWF. [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2017-07/1012\\_WWFFrance\\_rapport\\_restaurations-paysages-forestiers-madagascar.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2017-07/1012_WWFFrance_rapport_restaurations-paysages-forestiers-madagascar.pdf).

Stanturf, John A., Stephanie Mansourian, et Michael Kleine. 2017. *Implementing Forest Landscape Restoration: A Practitioner’s Guide*. Vienna, Austria: International Union of Forest Research Organizations, Special Programme for Development of Capacities (IUFRO-SPDC). <https://www.fao.org/3/ca6927fr/CA6927FR.pdf>.

Vallauri, Daniel R., James Aronson, et Marcel Barbero. 2002. “An Analysis of Forest Restoration 120 Years after Reforestation on Badlands in the Southwestern Alps.” *Restoration Ecology* 10 (1): 16–26. <https://doi.org/10.1046/j.1526-100X.2002.10102.x>.

## 8. Annexes

### 8.1. Liste des intervenant·e·s et discutant·e·s

**Daniel Vallauri** est docteur en écologie forestière et travaille depuis plus de 20 ans au WWF. Son expertise porte sur la conservation de la biodiversité et des forêts, la promotion d’outils innovants pour la gestion durable des forêts et la restauration des paysages forestiers (Bassin méditerranéen, Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Mexique).

**Marie-Ange Kalenga** est sociologue. Elle travaille dans le secteur des ONG et du développement depuis 20 ans, notamment sur les questions relatives aux conflits et aux droits de l’homme et les enjeux de gouvernance des ressources naturelles. Elle est actuellement conseillère en politique forêts, gouvernance et développement pour l’ONG Fern, basée à Bruxelles.

**Faustine Zoveda** est ingénieure et diplômée en écologie et spécialiste. En poste à la FAO depuis 9 ans, elle a représenté l’institution dans Partenariat mondial pour la Restauration des forêts et des paysages (GPFLR) et travaillé sur la Décennie pour la Restauration des Écosystèmes. Elle est aujourd’hui chargée des questions de reboisement / afforestation à la FAO, et travaille également au sein d’une commission sur les essences à croissance rapide.

**Marc Sitter** est chef de projet au sein de la Direction de l’eau et de la biodiversité (DEB) de la Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de la Transition Ecologique.

**Plinio Sist** est docteur en biologie végétale tropicale et chercheur au Cirad depuis une trentaine d’années. Spécialiste de l’exploitation et de la gestion des forêts tropicales, il est l’auteur de plus d’une centaine d’articles scientifiques, et a dirigé des programmes de recherche au Brésil et en Indonésie. Il dirige actuellement l’unité Forêts et sociétés du Cirad et encadre des travaux d’étudiants de master et de thèse.

**Damien Kuhn** est ingénieur agronome et diplômé en économie. Son expertise porte sur les questions économiques, telles que la finance carbone, et le leadership éthique. Après quelques années passées au Sénégal dans le montage de projets de développement rural, il a intégré Kinomé il y a 9 ans, dont il est actuellement directeur des opérations internationales.

**Tim Rayden** est diplômé de l’Oxford Forestry Institute. Son expertise porte notamment sur le secteur forestier. Avant de rejoindre Wildlife Conservation Society (WCS) en 2010, il a développé son expertise sur les normes de certification pour la gestion forestière et s’est spécialisé dans l’application des principes de conservation dans la foresterie commerciale. Il est actuellement membre de l’équipe de l’initiative Trillion Trees pour le WCS.

**Stéphanie Mansourian** est docteure en géographie et consultante depuis près de 18 ans pour de nombreuses institutions telles que la Banque mondiale, l’UICN, le WWF, le PNUE etc. Elle a forgé son expertise au sein du WWF sur les questions de restauration des paysages et a depuis coordonné et publié des dizaines d’ouvrages et d’articles scientifiques sur le sujet.

**Mamy Rakotondrainibe** est présidente du Collectif pour la Défense des Terres Malgaches (TANY) qui défend les communautés villageoises contre l’accaparement des terres et l’exploitation des ressources naturelles à Madagascar.

**Gilles Moynot** est ingénieur agronome, et spécialisé depuis près de 20 ans dans la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles en milieu tropical et insulaire. Il est intervenu dans une vingtaine de pays, principalement en Afrique Subsaharienne, Océan Indien, Asie et Pacifique. Il a rejoint ONFI en tant que directeur Technique en 2018, après plusieurs années au WWF et dans divers bureaux d’études.

**Régis Peltier** est ingénieur agronome et ingénieur civil des forêts. Au Cirad depuis 1978, il mène des recherches et participe à des missions d’expertise principalement sur le continent africain. Ses domaines d’expertise portent sur l’agroforesterie, la foresterie villageoise et les filières bois-énergie en milieu tropical. Il est l’auteur de très nombreuses publications scientifiques.

**Amah Akodéwou** est docteur en Sciences de l’Environnement, spécialisé sur l’analyse des effets des activités humaines sur l’évolution de la végétation. Actuellement chercheur au Cirad, il s’intéresse à la restauration des écosystèmes dégradés et à la gestion des ressources naturelles des paysages des zones sèches au Niger.

**Raphaël Njoukam** est ingénieur agronome et docteur en sciences agronomiques de l’Université de Gembloux. Il est actuellement chargé de recherche émérite à l’Institut de recherche agronomique pour le développement (IRAD, Cameroun) et consultant indépendant. Auteur de nombreuses publications scientifiques, chargé d’enseignement, il a été impliqué comme coordinateur scientifique et consultant dans différents projets de recherche et d’appui au développement relatifs aux reboisements, à l’agroforesterie, à la foresterie communale au Cameroun.

**Ndeye Fatou Mar** est spécialiste en systèmes d’Information Géographique, et actuellement coordinatrice du département Terre à l’Observatoire du Sahara et du Sahel basé à Tunis avec pour mission le renforcement des capacités et l’accompagnement des États membres de l’organisation à atténuer les effets néfastes de la sécheresse, à lutter contre la désertification et la dégradation des terres et à développer des connaissances et méthodes d’évaluation et de valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques.

## 8.2. Liste des participants

Informations personnelles			Modalité de participation		Statut CST-F
NOM	Prénom	Institution	En ligne	Présentiel	
AKODEWOU	Amah	CIRAD	x		Invité
ATMADJA	Stibniati (Nia)	CIFOR-CIRAD	x		Invité
AUGER-SCHWARTZENBERG	Mathieu	AFD		x	Membre Copil
AYRAULT	Nathalie	TEREA	x		Invité
BEN ROMDHANE	Abir	Observatoire du Sahara et du Sahel	x		Invité
BERNARD	Marianne	OFB	x		Membre
BOULLANGER	Clémence	MTECT	x		Invité
BOUZIGES-ESCHMANN	Stéphanie	FFEM		x	Invité
BRIAND	Loïc	INRAE	x		Invité
BRIANE	Juliette	MEAE		x	Membre Copil
CHESNES	Marion	CIRAD	x		Membre Copil

COUR	Marjolaine	AFD	x		Membre
CULOT-HORTH	Marguerite	F4T	x		Membre
DIOP	Gora	GMV	x		Invité
DROY	Isabelle	IRD	x		Invité
DU CASTEL	Christophe	AFD		x	Membre Copil
DUVAL	Rémi	Total Energies	x		Invité
EBA'A ATYI	Richard	CIFOR	x		Membre
FAIRET	Emilie	WCS		x	Membre
FRAISSE	Mateo Cariño	Preferred by Nature	x		Invité
FROMAGEOT	Claude	Fonds pour l'Arbre	x		Membre
GALIN	Béatrice	MTECT		x	Membre Copil
GHATASSI	Anis	OSS	x		Invité
GINEYTS	Robin	MTECT		x	Invité
GOND	Valéry	CIRAD	x		Invité
GOURLET-FLEURY	Sylvie	CIRAD	x		Membre
GOUX-COTTIN	Eglantine	ICEF		x	Membre
GUILBAUD	Thomas	CEREOPA	x		Invité
GUTIERREZ	Rita	AFD		x	Invité
HAMROUNI	Kaouther	Observatoire du Sahara et du Sahel	x		Invité
HERMAN	Dominique	Transitions DD		x	Invité
IVERNEL	Lucas	MEAE		x	Membre Copil
KALENGA	Marie-Ange	Fern		x	Membre
KEMAVO	Aimé	ONFi		x	Invité
KUHN	Damien	Kinomé	x		Membre
LE RONCE	Iris	MASA	x		Membre Copil
LESCUYER	Guillaume	CIRAD		x	Membre
LIMA	Tawanna	AFD		x	Invité
MALLET	Bernard	CIRAD		x	Membre
MANSOURIAN	Stéphanie	Consultante		x	Invité
MAR	Ndeye Fatou	Observatoire du Sahara et du Sahel	x		Invité
MARTINEZ PLAZA	Santiago	TEREA	x		Invité
MERTENS	Benoit	IRD	x		Membre
MOYNOT	Gilles	ONFi		x	Membre
NEGRI	Alessandra	ATIBT	x		Membre
NJOUKAM	Raphaël	IRAD	x		Invité
ODRU	Mariana	Noé	x		Membre
PELTIER	Régis	CIRAD		x	Invité
PICARD	Nicolas	GIP Ecofor		x	Membre
PIQUET	Caroline	AFD		x	Membre
PIRARD	Romain	Stellenbosch University	x		Membre
QUEFFELEC	Delphine	AFD		x	Invité
RAKOTONDRAINIBE	Mamy	AGTER		x	Invité
RAYDEN	Tim	WCS		x	Membre
REBOUL	Marine	MTECT		x	Membre
RIVAL	Alain	CIRAD	x		Membre



RIVEILL	Selim	AFD	x		Invité
RIVIERE	Stéphane	ONFi		x	Membre
SALAUN	Nicolas	UICN France	x		Membre
SCHUELLER	Pierre	TEREA	x		Invité
SIST	Plinio	CIRAD	x		Membre
SITTER	Marc	MTECT		x	Invité
SONWA	Denis Jean	CIFOR	x		Invité
SOULET	Pauline	Fonds pour l'Arbre		x	Invité
TANGUY	Vincent	E-SUD	x		Membre
TEILLAC-DESCHAMPS	Pauline	Expertise France		x	Membre
VALLAURI	Daniel	WWF		x	Membre
VIALA	Chloé	Preferred by Nature	x		Membre
ZOVEDA	Faustine	FAO	x		Invité
AKODEWOU	Amah	CIRAD	x		Invité
ATMADJA	Stibniati (Nia)	CIFOR-CIRAD	x		Invité
<b>Secrétariat CST-F</b>					
CASTELLANET	Christian	GRET		x	Secrétariat
DAUGEARD	Marion	GRET		x	Secrétariat
FETIVEAU	Judicaël	GRET		x	Secrétariat
VELASCO	Ana Maria	GRET		x	Secrétariat